Quatre-vingt-deuxième année. — N° 185. Le Numéro : 10 francs. Samedi 5 Août 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1 350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-903 du 4 août 1950 approuvant une convention conclue entre le ministre des finances et des affaires économiques et le gouverneur de la Banque de France (p. 8215).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décrets du 31 juillet 1950 portant nominations et attribution de fonctions (magistrature) (p. 8215).

Arrêtés portant nominations, mutations, suspension de fonctions et révocation (administration centrale et administration pénitentiaire) (p. 8216).

Liste des candidats déclarés aptes aux fonctions de magistrat à l'administration centrale (p. 8216).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 31 juillet 1950 portant concessions de la médaille militaire (p. 8216).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 31 juillet 1950 portant rattachement au canton de Corps de la commune de Pellafol, dépendant antérieurement du canton de Mens (Isère) (p. 8216).

Décret portant nomination d'un préfet (rectificatif) (p. 8217).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté du 17 juillet 1950 portant fixation du premier budget supplémentaire du musée de l'armée pour l'exercice 1950 (p. 8217).

Arrêtés portant nominations de régisseurs d'avances (p. 8217).

Arrêté portant homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française (rectificatif) (p. 8217).

Décision portant admission à l'honorariat (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 8217).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur pour l'année 1950 (armée de l'air, active) (additif et modificatif) (p. 8217).

Liste des textes français et étrangers inscrits au programme d'admission à l'école de l'air pour l'année 1951 (p. 8217).

Tour de départ pour les colonies et les théâtres d'opérations extérieurs des officiers et sous-officiers du service de la justice militaire (additif) (p. 8217).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret du 4 août 1950 nommant le directeur de la Banque de la Guadeloupe (p. 8217).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 8218).

Arrêté du 20 juin 1950 relatif à l'organisation des dépôts de fonds des particuliers au Maroc (p. 8218).

Arrêté du 4 août 1950 fixant la liste limitative des bureaux de douane ouverts à l'importation d'un contingent de pêches d'origine et de provenance italiennes (p. 8218).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur de la comptabilité (p. 8218).

Arrêtés portant détachements et acceptations de démissions (administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques et caisse des dépôts et consignations) (p. 8218).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 31 juillet 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8218).

Décret du 31 juillet 1950 portant affectation au département de l'éducation nationale d'une propriété sise à Enghien (Seine-et-Oise) (p. 8220).

Décrets du 31 juillet 1950 portant transformation d'emplois, nomination et transfert de professeurs (enseignement supérieur) (p. 8220).

Arrêté conférant le titre de docteurs *honoris causa* (p. 8221).

Arrêtés portant promotions et rectificatifs (enseignement supérieur et enseignement du premier degré) (p. 8221).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement et promotions (services des mines) (p. 8221).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 5 juin 1950 modifiant la composition du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (p. 8221).

Arrêté portant nomination du président et des vice-présidents du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (p. 8222).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 31 juillet 1950 rapportant les dispositions de l'arrêté du 11 novembre 1915 et des décrets des 21 mai 1917 et 22 avril 1919 concernant un administrateur des colonies (p. 8222).

Arrêté portant mise en position de mission d'un professeur de l'enseignement supérieur (p. 8222).

Arrêté portant mise en position de mission à Madagascar d'un professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand (p. 8222).

Arrêtés accordant un certificat de fin de stage et portant mise en position de mission et révocation:

Douanes et régies d'Indochine (p. 8222).

Inspection du travail (p. 8222).

Médecins africains (p. 8222).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 50-904 du 31 juillet 1950 relatif au partage du patrimoine de la section spéciale des retraites ouvrières et paysannes et de la section spéciale des assurances sociales de la caisse nationale d'assurances sur la vie et du patrimoine des anciennes caisses d'assurances sociales vieillesse et vieillesse-invalidité entre les caisses régionales d'assurance vieillesse et les caisses régionales de sécurité sociale (p. 8222).

Arrêtés des 27 et 28 juillet 1950 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 8223).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 2 août 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8224).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 1er août 1950 concernant l'utilisation de certaines substances vénéneuses pour friser ou onduler les cheveux (p. 8223).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant nominations et titularisations (services extérieurs) (p. 8224).

Ministère de la marine marchande.

Arrêtés des 20 et 28 juillet 1950 portant délégation et renouvellement de délégations de signature (p. 8224).

Elections au conseil de l'enseignement du premier degré (p. 8224).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Nomination de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 8225).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 8225).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Errata au compte rendu *in extenso* de la séance du 27 juillet 1950 (p. 8226).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de produits en provenance du Chili (p. 8226).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie (p. 8227).

Avis aux importateurs de pêches en provenance d'Italie (p. 8227).

Avis aux importateurs de minerais d'antimoine originaires et en provenance de Bolivie (p. 8227).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaire (enseignement supérieur) (p. 8226).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie (p. 8227).

Avis aux importateurs de minerais d'antimoine originaires et en provenance de Bolivie (p. 8227).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits en provenance du Chili (p. 8226).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie (p. 8227).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits en provenance du Chili (p. 8226).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie (p. 8227).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Bilan au 30 septembre 1949 (p. 8228).

Annonces (p. 8230).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 99 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 4 août 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6613).

Prix : 5 F

N° 68 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 4 août 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2531).

Prix : 5 F

LOIS

LOI n° 50-903 du 4 août 1950 approuvant une convention conclue entre le ministre des finances et des affaires économiques et le Gouverneur de la Banque de France.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre le ministre des finances et des affaires économiques et le Gouverneur de la Banque de France.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

CONVENTION

Entre les soussignés:

M. Maurice-Petsche, ministre des finances et des affaires économiques, d'une part;

Et M. Wilfrid Baumgartner, Gouverneur de la Banque de France, dûment autorisé par la délibération du conseil général en date du 2 août 1950, d'autre part,

il a été convenu ce qui suit:

Art. 1er. — A la date du 16 août 1950, la Banque de France procédera à la réévaluation, sur la base de 393.396,50 F par kilogramme d'or fin:

De son encaisse or;

De l'or affecté, en garantie, en application de la convention du 17 novembre 1947;

De l'or reçu de l'Etat en remboursement du bon du Trésor remis à la Banque de France le 23 mai 1949, conformément à l'article 4 de la convention du 17 novembre 1947.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions de l'article 12 de la convention du 29 février 1940, de l'article 4 de la convention du 9 juin 1940 et de l'article 4 de la convention du 8 juin 1944, sur la plus-value résultant de cette opération seront prélevées les sommes nécessaires:

1° Pour couvrir le fonds de stabilisation des changes de la contre-valeur en francs des devises destinées au remboursement des emprunts contractés à l'étranger et gagés, en application de la convention du 17 novembre 1947, par l'or de la Banque de France;

2° Pour amortir les bons du Trésor négociables remis à la Banque de France en application des conventions des 11 avril 1946, 20 février 1947, 24 juin 1947 et 28 août 1947.

Le solde de la plus-value de réévaluation sera porté au crédit d'un compte spécial ouvert sur les livres de la Banque de France, au nom de la caisse autonome d'amortissement, pour permettre à celle-ci d'assurer le remboursement progressif d'avoirs investis en bons du Trésor ou placés en compte courant au Trésor au nom des banques centrales des pays auxquels la France est liée par des accords de payement bilatéraux, et notamment des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique.

Art. 3. — La présente convention est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Paris, le 2 août 1950.

Le Gouverneur de la Banque de France,

WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 31 juillet 1950 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 31 juillet 1950, sont nommés:

Président du tribunal de première instance de Châlons-sur-Marne, M. Ramette, président du tribunal de première instance de Sens, en remplacement de M. Guillemaud, décédé.

Président du tribunal de première instance de Sens, M. Robineau, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Sens, en remplacement de M. Ramette.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Sens, sur sa demande, M. Gaillardot, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Clamecy, en remplacement de M. Robineau.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Clamecy, sur sa demande, Mlle Dunant-Pivot, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Saint-Julien, en remplacement de M. Gaillardot.

Président du tribunal de première instance de Narbonne, M. Douysset, juge d'instruction au tribunal de première instance de Montpellier, en remplacement de M. Salis, décédé.

Président du tribunal de première instance de Falaise, M. Porte, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Lisieux, en remplacement de M. Duhamel, décédé.

Président du tribunal de première instance de Lons-le-Saunier, M. Dubat, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Besançon, en remplacement de M. Lombard, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 15 septembre 1950.

Juge au tribunal de première instance de Lille, sur sa demande, Mme Léo-Lagrange, née Weiller, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Lemoine, qui a été nommé vice-président au tribunal de première instance de Lille.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance d'Ambert, sur sa demande, M. Joulia, vice-président au tribunal de première instance de Mende, en remplacement de M. Billy, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Riom.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Civray, sur sa demande, M. Soumet, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Brioude, en remplacement de M. Menant, non acceptant, et dont la nomination a été rapportée.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Troyes, sur sa demande, M. Bardouillet, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Clamecy, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice, en remplacement de M. Houdot, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Reims.

Décret du 31 juillet 1950 portant nomination d'un juge suppléant.

Par décret en date du 31 juillet 1950, M. Rabut (François-Léon-Emile), avocat stagiaire, est nommé juge suppléant rétribué pour exercer ses fonctions dans le ressort de la cour d'appel de Paris.

Décret du 31 juillet 1950 chargeant un juge suppléant des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 31 juillet 1950, M. Chanteau, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Angers, est chargé, à titre temporaire, des fonctions de l'instruction au tribunal de première instance d'Angers, pour les exercer concurremment avec les magistrats titulaires.

Décret du 31 juillet 1950 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 31 juillet 1950, M. Piquemal, juge au tribunal de première instance de Pamiers, est chargé pour une nouvelle période de trois ans, à dater du 27 mai 1950, des fonctions de juge des enfants audit tribunal.

Décret du 31 juillet 1950 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 31 juillet 1950, M. Sarazy (Jacques), juge au tribunal de première instance de Marennes, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Grimaldi, décédé.

Administration centrale.

Par arrêté du 1er août 1950, M. Boltz (Henri), agent spécial de la comptabilité, est nommé sous-chef de la comptabilité à l'administration centrale du ministère de la justice, à la 3e classe dudit emploi, en remplacement de M. Combes, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 25 juillet 1950:

Est désigné à la prison de Saint-Denis (île de la Réunion), en qualité d'aumônier catholique: le père Moudenc (Jean).

Est désigné à la prison de Saint-Pierre (île de la Réunion), en qualité d'aumônier catholique: M. Montrouge (Eugène).

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté du 31 juillet 1950, sont nommés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Doullens:

M. Roux (Pierre), surveillant chef (3e classe) à la maison d'arrêt de Rethel.

Mme Roux (Yvonne), surveillante de petit effectif (3e classe), à la maison d'arrêt de Rethel.

A la maison d'arrêt de Rethel:

M. Proniez (Fernand), surveillant chef (3e classe) à la maison d'arrêt de Louviers.

Mme Proniez (Suzanne), surveillante de petit effectif (2e classe) à la maison d'arrêt de Louviers.

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré: M. Bonjout (René), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Toulouse.

Au centre pénitentiaire de Seclin: M. Duvivier (Bernard), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Rouen.

A la maison centrale de Riom: M. Crochet (André), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Moulins.

Par arrêté du 31 juillet 1950:

Sont déplacés d'office:

Au fort de la Duchère, à Lyon:

M. Bordes (Elie), surveillant chef adjoint (1re classe) à la maison d'arrêt de Marseille-Baumettes.

M. Esbelin (André), surveillant (5e classe) à la maison centrale de Fontevrault.

A la maison centrale de Clairvaux: M. Masse (Georges), surveillant (6e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Est exclus temporairement de ses fonctions sans traitement, pour une durée de six mois: M. Carel (Maximin), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt de Caen.

Est révoqué sans suspension des droits à pension: M. Royer (Pierre), surveillant (5e classe) à la maison d'arrêt de Dreux.

Liste des candidats déclarés aptes aux fonctions de magistrat à l'administration centrale.

Par arrêté du 29 juillet 1950, la liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés aptes aux fonctions de magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice est arrêtée comme suit:

1 MM. Bodevin, attaché titulaire au ministère de la justice.
2 Locqueneux, attaché titulaire au ministère de la justice.
3 Gaillac, attaché titulaire au ministère de la justice.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 31 juillet 1950 portant concessions de la médaille militaire.

Par décret en date du 31 juillet 1950, et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les présentes concessions de la médaille militaire sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, qui ont combattu à la légion étrangère:

MM.

Antonio (Manuel), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 13 campagnes. A été cité.

Barambani (Dino), ancien légionnaire de 1re classe; 37 ans de services, dont 17 campagnes.

Birenbaum (Michel), ex-adjudant-chef; 29 ans de services, dont 14 campagnes. A été cité.

Cerruli (Louis), ex-caporal; 30 ans de services, dont 13 campagnes. A été blessé et cité.

Chabot (Jean-Georges), ex-sergent-chef; 30 ans de services, dont 13 campagnes. A été blessé et cité.

Coelho de Carvalho (Manuel), ex-caporal-chef; 28 ans de services, dont 13 campagnes. A été cité.

Dovganye (Wasilieff), ancien légionnaire de 2e classe; 37 ans de services, dont 17 campagnes.

Endrulat (Rudolph), ex-caporal; 34 ans de services, dont 15 campagnes.

Fernandez-Pertierra (Antonio), ancien légionnaire de 1re classe; 29 ans de services, dont 12 campagnes. A été blessé et cité.

Fiorello (Vincenzo), ex-sergent; 35 ans de services, dont 17 campagnes.

Gelsing (Gilbertus), ancien légionnaire de 2e classe; 40 ans de services, dont 19 campagnes.

Gerasimenko (Kasyac), ancien légionnaire de 2e classe; 34 ans de services, dont 14 campagnes.

Jacob (Henri), ancien légionnaire de 2e classe; 37 ans de services, dont 17 campagnes.

Jarosz (Grégoire), ancien légionnaire de 2e classe; 29 ans de services, dont 13 campagnes.

Joukoff (Georges), ancien légionnaire de 2e classe; 34 ans de services, dont 15 campagnes. A été blessé.

Krause (Simas), ancien légionnaire de 2e classe; 32 ans de services, dont 14 campagnes. A été cité.

Laski (Wladislaw), ex-caporal; 36 ans de services, dont 16 campagnes.

Lember (Arthur), ancien légionnaire de 2e classe; 30 ans de services, dont 14 campagnes.

Miszczuk (Pierre), ancien légionnaire de 1re classe; 28 ans de services, dont 13 campagnes.

Nesvitzky-Volkoff (Nicolas), ancien légionnaire de 1re classe; 35 ans de services, dont 16 campagnes.

Pagel (Fritz-Hermann-Martin), ex-sergent-chef; 31 ans de services, dont 13 campagnes. A été cité.

Petrzela (Francisek), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 14 campagnes. A été blessé.

Plano (Secondo-Giovanni), ex-caporal-chef; 34 ans de services, dont 16 campagnes.

Polya (Georges), ex-adjudant; 36 ans de services, dont 17 campagnes.

Prus (Antoni), ancien légionnaire de 1re classe; 32 ans de services, dont 14 campagnes. A été blessé et cité.

Przybyla (François), ex-sergent; 34 ans de services, dont 16 campagnes.

Purcheria (Georges), ancien légionnaire de 1re classe; 29 ans de services, dont 14 campagnes.

Rodewald (Henri-Ferdinand), ex-caporal-chef; 34 ans de services, dont 16 campagnes. A été cité.

Rosenberg (Gustave), ex-sergent; 31 ans de services, dont 13 campagnes. A été cité.

Schmidt (Gustave-Armand-Charles), ex-sergent-chef; 33 ans de services, dont 15 campagnes.

Schoneich (Max), ancien légionnaire de 2e classe; 31 ans de services, dont 14 campagnes. A été blessé et cité.

Schuler (Jean), ancien légionnaire de 1re classe; 36 ans de services, dont 15 campagnes.

Siegmund (Arthur), ex-caporal-chef; 37 ans de services, dont 16 campagnes.

Slabon (Michel-Casimir), ancien légionnaire de 2e classe; 34 ans de services, dont 16 campagnes.

Taunins (Janis), ex-sergent-chef; 34 ans de services, dont 15 campagnes.

Vasile (Popescu), ex-caporal-chef; 30 ans de services, dont 13 campagnes. A été blessé.

Warnecke (Ernest), ancien légionnaire de 1re classe; 30 ans de services, dont 14 campagnes. A été blessé et cité.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 31 juillet 1950 portant rattachement au canton de Corps de la commune de Pellafol, dépendant antérieurement du canton de Mens (Isère).

Par décret en date du 31 juillet 1950, la commune de Pellafol (canton de Mens, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère) est rattachée au canton de Corps (même arrondissement, même département).

Décret portant nomination d'un préfet.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juillet 1950: page 7983, 2e colonne, au lieu de: « Art. 1er. — M. Lecornu (Bernard), préfet des Hautes-Alpes (2e classe personnelle), est nommé préfet du Doubs, en remplacement de M. Ottaviani, nommé préfet du Var », lire: « Art. 1er. — M. Lecornu (Bernard), préfet des Hautes-Alpes (2e classe personnelle), est nommé préfet du Doubs (2e classe), en remplacement de M. Ottaviani, nommé préfet du Var ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Musée de l'armée.

Par arrêté interministériel en date du 17 juillet 1950, le premier budget supplémentaire du musée de l'armée pour l'exercice 1950 a été fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 15.487.616 F.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 17 juillet 1950, M. le lieutenant Bertrand (Paul-Emile) est nommé régisseur d'avances auprès du centre interarmées du Guir (territoires du Sud-Algérien).

Par arrêté du 17 juillet 1950, M. le lieutenant Renault (Bernard) est nommé régisseur d'avances auprès du parc d'aviation n° 2/724 à Fès.

Par arrêté du 19 juillet 1950, M. le lieutenant Ilharromounho (Jean-Pierre) est nommé régisseur d'avances auprès du magasin régional d'habillement et du service de santé de l'armée de l'air à Tananarive (Madagascar), en remplacement du lieutenant Naivin (Maurice-Auguste).

Homologation de grade au titre de la résistance intérieure française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 juillet 1950:

Page 7837, 1re colonne, au lieu de: « Rohregger (Ricardo), né le 2 avril 1893 », lire: « né le 2 avril 1898 »; 3e colonne, au lieu de: « Posner (Simon), né le 7 juillet 1879 », lire: « né le 7 novembre 1879 ».

Page 7838, 1re colonne, au lieu de: « (Pour prendre rang du 26 décembre 1941.) », lire: « (Pour prendre rang du 26 février 1941.) »; au lieu de: « (Pour prendre rang du 13 juin 1941.) », lire: « (Pour prendre rang du 13 mai 1941.) ».

Page 7839, 1re colonne, au lieu de: « Corbiat (Raymond), né le 12 mai 1950 », lire: « né le 12 mai 1907 »; 2e colonne, au lieu de: « (Pour prendre rang du 20 octobre 1949.) », lire: « (Pour prendre rang du 20 octobre 1943.) ».

Page 7840, 2e colonne, au lieu de: « Muller (Roger), né le 10 janvier 1904 », lire: « né le 19 janvier 1904 »; 3e colonne, au lieu de: « Marsoudet (Lucien), né le 9 décembre 1899 », lire: « né le 9 décembre 1895 ».

Page 7841, 1re colonne, au lieu de: « Capdebon-Sahores (Pierre), né le 3 octobre 1921 », lire: « Capdepon-Sahores (Pierre), né le 3 octobre 1921 »; 3e colonne, au lieu de: « Dumez (Natalis), né le 17 mars 1890 », lire: « né le 17 avril 1890 »

Page 7842, 4e colonne, au lieu de: « (Pour prendre rang du 8 novembre 1941.) », lire: « (Pour prendre rang du 8 novembre 1941.) »; au lieu de: « Rodriguez (Antoine), né le 13 février 1905 », lire: « né le 18 février 1905 ».

Admission à l'honorariat (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1950, page 918, 4e colonne, après: « Artillerie, 8e région », rayer: « subdivision de Grenoble: M. le sous-lieutenant Martin (Henri) »

Tableau de concours pour la Légion d'honneur pour l'année 1950 (armée de l'air, active).

Par décision en date du 29 juillet 1950, le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur (active) année 1950 est complété et modifié ainsi qu'il suit:

A. — PERSONNEL NAVIGANT

I. — **Corps des officiers de l'air.**

1° *Armée active.*

Après: « Tableau 1950 », mettre: « Moreau (Robert-Bernard), lieutenant ».

2° *Officiers en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active.*

(Ordonnance du 19 juillet 1943.)

Après: « Jeannin (Pierre-Jules-Marie), lieutenant », mettre: « Courtiau (Etienne), lieutenant ».

B. — PERSONNEL NON NAVIGANT

I. — **Corps des officiers de l'air.**

2° *Officiers dégagés des cadres concourant avec l'armée active.*

(Loi du 5 avril 1946.)

Après: « Baimier (Fernand-Emilien), capitaine », mettre: « Deroo (Charles-Henri-François), lieutenant ».

Après: « Mainguy (Henri), lieutenant », mettre: « Dailly (Roger-Marie), commandant ».

Liste des textes français et étrangers inscrits au programme d'admission à l'école de l'air pour l'année 1951.

Les textes français et étrangers retenus pour être inscrits au programme d'admission à l'école de l'air pour l'année 1951 sont les suivants:

I. — **Français.**

Musset. — *Lorenzaccio.*

La Fontaine. — *Fables* (études du sentiment de la nature).

Lesage. — *Turcaret.*

II. — **Anglais.**

C.-S. Forester. — *The Ship* (Zephir Book n° 34).

R.-L. Stevenson. — *Inland Voyage* (Rainbow Library, Didier).

Mrs Gaskell. — *Cousin Phillis* (Rainbow Library, Didier).

J. Conrad — *Youth* (Rainbow Library, Didier); *Great Short Stories of the XIX th Century* (Rainbow Library, Didier).

Auge et Ferrieu. — *With The British and U. S. Forces at war* (Didier).

III. — **Allemands.**

Storm. — *Der Schimmel Reiter* (Belin).

Storm. — *Immensee* (Hatier).

Heine. — *Harzreise.*

Keller. — *Romeo and Julia auf dem dorfe* (Belin).

Chamisso. — *Peter Schlemil* (Hatier).

Bouchez. — *Lebendiges Deutschland.*

IV. — Pour les autres langues, les candidats devront présenter deux textes de leur choix.

Tour de départ pour les colonies et les théâtres d'opérations extérieurs établis a la date du 1er juillet 1950 en ce qui concerne les officiers et sous-officiers du service de la justice militaire.

Additif au *Journal officiel* du 5 juillet 1950, page 7284, 2e colonne:

Cadre des greffiers.

Capitaines greffiers.

N° 4. — Richard (Maxime-André-Auguste-Adrien).

N° 5. — Lespiaucq (Jean-Louis).

N° 6. — Boussard (Jean).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 4 août 1950 nommant le directeur de la Banque de la Guadeloupe.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 21 mars 1919 portant renouvellement du privilège d'émission des banques de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, et les statuts y annexés;

La commission de surveillance des banques coloniales consultée,

Décrète:

Art. 1er. — M. Matter (Henri) est nommé directeur de la Banque de la Guadeloupe, à dater du 1er juillet 1950.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 août 1950: page 8131, 2e colonne, 53e ligne, au lieu de: « Brisset (Paul) », lire: « Brisset (Pierre) ».

Organisation des dépôts de fonds des particuliers au Maroc.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 16 avril 1917 portant règlement de la comptabilité publique de l'empire chérifien,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 14 août 1946 et l'arrêté du 18 août 1949 relatifs à l'organisation du service des dépôts de fonds des particuliers au Maroc sont rapportés.

Art. 2. — Les fonds déposés par les particuliers entre les mains du trésorier général du Maroc sont mis par ce dernier, à titre d'avances, à la disposition du Trésor chérifien.

Art. 3. — Le commissaire résident général de la République française au Maroc est chargé d'assurer l'adaptation de la réglementation locale à la situation nouvelle créée par la transformation en service chérifien de l'ancien service métropolitain des dépôts de fonds des particuliers.

Fait à Paris, le 20 juin 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre des affaires étrangères,

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:

Le secrétaire général,
ALEXANDRE PARODI.

Liste limitative des bureaux de douane ouverts à l'importation d'un contingent de pêches d'origine et de provenance italiennes.

Le ministre du budget,

Vu le code des douanes, et notamment l'article 21;

Vu l'avis conforme du ministre de l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — Les pêches d'origine italienne reprises à la position n° 77 B du tarif des douanes et importées dans la limite du contingent ouvert par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 5 août 1950 ne peuvent être dédouanées en France métropolitaine que par les bureaux de douane de Modane et de Vintimille.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Nomination d'un membre du conseil supérieur de la comptabilité.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-188 du 16 janvier 1947 portant création d'un conseil supérieur de la comptabilité, et notamment son article 5;

Vu le décret n° 50-409 du 31 mars 1950 modifiant le décret n° 47-188 du 16 janvier 1947,

Arrêtent:

Article unique. — M. Marczewski (Jan) est nommé membre du conseil supérieur de la comptabilité, adjoint au secrétaire général pour les questions relatives à la comptabilité nationale, et chargé, à ce titre, des relations dudit conseil avec les organismes internationaux qui sont compétents dans le même domaine.

Fait à Paris, le 4 août 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté en date du 31 juillet 1950, M. Gautier (Pierre), adjoint administratif de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques), est placé en service détaché, en qualité de secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale du ministère des finances, pour la période comprise entre le 11 octobre 1948 et le 20 septembre 1949.

Par arrêté en date du 31 juillet 1950, est acceptée la démission de M. Martin (Pierre), agent supérieur de 3e classe (4e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le présent arrêté prendra effet à dater du 1er mai 1950.

Par arrêté en date du 31 juillet 1950, la démission de M. Pouchard (Jacques), agent supérieur de 3e classe (6e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques), est acceptée à compter du 1er janvier 1950.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté en date du 31 juillet 1950, M. Renaud (Maurice), agent supérieur de 3e classe (5e échelon) à la caisse de dépôts et consignations, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1950.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 31 juillet 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 31 juillet 1950, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 juillet 1950 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Pierre Descaves, président de la société des gens de lettres. Officier du 24 décembre 1938.

Guyot (Maurice), secrétaire de l'académie de Paris, secrétaire général de l'Université. Officier du 3 juillet 1933.

Louis Jouvet, directeur de théâtre, professeur au conservatoire national d'art dramatique. Officier du 25 août 1937.

Valéry Larbaud, homme de lettres. Officier du 26 juillet 1933.

Décret du 31 juillet 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 31 juillet 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 juillet 1950 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Beaudouin (Eugène-Elie), architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux. Chevalier du 31 octobre 1938.

Bedarida (Henri), professeur à la faculté des lettres de Paris. Chevalier du 30 juin 1937.

Besancenot (Henri-Paul-Arsène), directeur d'école publique à Aubervilliers. Chevalier du 16 juin 1920.

Bourdot (Georges-Marius-Constant), secrétaire de l'inspection académique du Rhône. Chevalier du 31 décembre 1930.

Clozier (René), inspecteur général de l'instruction publique. Chevalier du 31 décembre 1930.

Cornubert (Raymond-Alexandre-Louis), professeur à la faculté des sciences de Nancy. Chevalier du 4 février 1938.

Docteur Delhoume (Léon), homme de lettres. Chevalier du 24 mars 1923.

Deschamps (Paul), conservateur du musée des monuments français, membre de l'Institut. Chevalier du 11 août 1931.

Durand (Maurice-Yvon-Félix), architecte des monuments historiques de la Vendée. Chevalier du 31 juillet 1934.

Faure-Fremiet (Emmanuel), professeur au collège de France. Chevalier du 31 juillet 1936.

Fournier (Pierre), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale. Chevalier du 7 février 1938.

Gaillard (Ernest-Edouard), conservateur du musée municipal de Cambrai. Chevalier du 21 janvier 1936.

Mlle Gosset (Yvonne-Delphine-Marie), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale. Chevalier du 14 juillet 1939.

Levy (Lazare), professeur au conservatoire national de musique à Paris. Chevalier du 29 janvier 1927.

Mattei (Charles-Félix-Antoine), professeur de clinique médicale à Marseille. Chevalier du 30 juillet 1935.

Paget (Gaston-Constant-Charles), professeur à l'école normale de Lons-le-Saunier. Chevalier du 9 novembre 1918.

Perret (Georges-Daniel), professeur au lycée Condorcet à Paris. Chevalier du 13 mars 1933.

Petit (Jacques-Philippe-Louis), professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Rouen. Chevalier du 7 décembre 1940.

Petot (Pierre-Jules-Charles-Joseph), professeur à la faculté de droit de Paris. Chevalier du 4 février 1938.

Pons (Frédéric-Etienne), professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris. Chevalier du 8 novembre 1920.

Prieur (Lucien-Edouard-Louis), architecte en chef, adjoint à l'inspection générale des monuments historiques. Chevalier du 1er janvier 1937.

Roume (Paul-Charles-Henri), inspecteur d'académie à Nice. Chevalier du 3 juillet 1917.

Sergent (Charles-Pierre-Jules), inspecteur primaire à Blois. Chevalier du 16 juin 1920.

Vaugeois (Lucien-Louis-François), architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux. Chevalier du 14 juillet 1934.

Au grade de chevalier.

MM.

Ayrault (Roger-Augustin-Francisque), professeur à la faculté des lettres de Besançon; 25 ans de services civils et militaires.

Bachère (Léopold-Martial), agent comptable au centre national de la recherche scientifique; 17 ans de services civils et militaires.

Barbas (Jean), inspecteur général de l'enseignement primaire; 45 ans de services civils et militaires.

Banduin (Raymond), inspecteur d'académie de la Mayenne; 26 ans de services civils et militaires.

Bechelen (Emile-Auguste-Joseph), inspecteur de l'enseignement primaire de Strasbourg-Campagne; 36 ans de services civils et militaires.

Bonet (Paul-Joseph-Ghislain), artiste décorateur; 40 ans d'activité artistique et de services militaires.

Bouisset (Marcel-Charles), inspecteur d'académie de la Seine-Inférieure; 24 ans de services civils et militaires.

Bougeard (Louis-Edouard), directeur d'école publique à Saint-Brieuc; 40 ans de services civils et militaires.

Bounoure (Louis-Augustin-Jean), professeur à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg; 43 ans de services civils et militaires.

Bourdarot (Jean-Michel), directeur d'école primaire franco-arabe à Tunis; 39 ans de services civils et militaires.

Brulfer (Maurice), président de l'association des anciens élèves de l'école nationale supérieure des industries chimiques de Nancy; 40 ans de services professionnels et militaires.

Mme Canal, née Valet (Anna-Augustine), directrice de l'école d'application (filles) à Aurillac (Cantal); 39 ans de services civils.

Mlle Canavaggio (Marie), inspectrice départementale des écoles maternelles à Ajaccio; 44 ans de services civils.

Casabonne (Henri-Jean-Jacques), censeur des études au lycée Claude-Bernard à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Mme Cervoni, née Paulet (Eva), directrice du lycée de jeunes filles de Clermont-Ferrand; 21 ans de services civils.

Mme Cesbron-Viseur (Suzanne), professeur au Conservatoire national de musique à Paris; 46 ans de services civils et d'activité artistique.

Chevallier (Gabriel-Victor-Emile), professeur au lycée Montaigne à Paris; 44 ans de services civils et militaires.

Cianfarani (Jean-Paul), directeur d'école à Batna (Algérie); 42 ans de services civils et militaires.

Clouet (Marcel-Albert-Henri), conservateur du musée archéologique de Saintes; 46 ans de services civils.

Couzinet (Paul), professeur à la faculté de droit de Toulouse, directeur de l'institut d'études politiques de l'université de Toulouse; 22 ans de services civils et militaires.

Crozet (René-Georges), professeur à la faculté des lettres de Poitiers; 32 ans de services civils et militaires.

Dautrement (Léon-Alphonse-Aimery), directeur de l'école Firmin-Marbeau à Brive; 33 ans de services civils et militaires.

Debbasch (Léon), médecin inspecteur des écoles et du centre d'éducation physique de Lyon; 29 ans de services civils et militaires.

Denizot (Georges-Joseph), professeur à la faculté des sciences de Montpellier; 38 ans de services civils.

Dijoux (Joseph-Pierre), inspecteur de l'enseignement primaire à Saint-Denis (Réunion); 36 ans de services civils et militaires.

Mme Duprat, née Odend'hal (Gabrielle-Rose-Julie-Sophie), bibliothécaire en chef du Muséum national d'histoire naturelle à Paris; 26 ans de services civils.

Falcoz-Vigne (Alfred), directeur d'école normale à Auch (Gers); 42 ans de services civils et militaires.

Fouchet (André), professeur à l'école de médecine et de pharmacie d'Angers; 39 ans de services civils et militaires.

Frange (Pierre-François-Emile), chef de musique à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne); 56 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Fulconis (Louis-Fernand), surveillant général au lycée Henri-IV à Paris; 45 ans de services civils et militaires.

Gelis (Edouard), conseiller technique pour l'horlogerie au conservatoire national des arts et métiers à Paris; 54 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Genevrier (Joseph-Louis-Théodore), principal du collège moderne mixte d'Illiers (Eure-et-Loir); 42 ans de services civils et militaires.

Gibert (Lucien), sculpteur, professeur à l'école des arts appliqués et au collège technique de la rue Fondary à Paris; 26 ans de services civils et militaires.

Mme Halinguais, née Marc (Elmée-Lucienne), directrice du centre international d'études pédagogiques de Sèvres; 32 ans de services civils.

Jouan (Eugène), intendant universitaire au lycée Henri-IV à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Labbe (Paul-Auguste-Arthur), professeur de lettres à l'école normale d'Orléans; 41 ans de services civils.

Le Roy (Georges-Désiré-Marie-Edouard), doyen de la faculté des lettres de l'université de Dijon; 22 ans de services civils et militaires.

Mme de Lingua de Saint-Blanquat, née Escande (Suzanne-Anne-Marie-Magdeleine), directrice du lycée de jeunes filles de Tours; 26 ans de services civils.

Marcais (Jean-Bernard), chef du service géologique à la direction de la production industrielle et des mines à Rabat; 20 ans de services civils et militaires.

Martin (Michel), professeur au lycée Saint-Louis à Paris; 41 ans de services civils et militaires.

Mazurat (Aimé-Henri), professeur au collège moderne de Chambéry; 45 ans de services civils et militaires.

Mme Merignant, née Guinle (Marie), présidente de l'œuvre du vestiaire des enfants des écoles laïques de Périgueux; 30 ans de dévouement aux œuvres scolaires.

Mlle Montel (Claudine-Léonie), secrétaire du centre d'information pédagogique des écoles maternelles de la Loire; 40 ans de services civils.

Moreau (Pierre), professeur à la faculté des lettres de Paris; 33 ans de services civils.

Munch (Fritz-Eugène), directeur du conservatoire de musique de Strasbourg; 25 ans de services civils et militaires.

Pinaton (Joannès), directeur de l'école normale d'instituteurs du Rhône; 39 ans de services civils et militaires.

Poulain (Gaston-Henri-Jean), conservateur du musée Goya à Castres (Tarn); 30 ans de services civils et militaires.

Poisson (René-Louis), directeur du petit lycée Malherbe à Caen; 40 ans de services civils.

Rebinguet (Pierre-Marius), secrétaire de l'inspection académique d'Aurillac; 41 ans de services civils et militaires.

Mme Richard, née Lebailly (Aimée), ex-professeur au lycée La Fontaine à Paris; 39 ans de services civils.

Robequain (Charles), professeur à la faculté des lettres de Paris; 37 ans de services civils et militaires.

Rocher (Louis-André), professeur au lycée Janson-de-Sailly à Paris; 49 ans de services civils et militaires.

Ruyer (Raymond), professeur à la faculté des lettres de Nancy; 34 ans de services civils et militaires.

Salva (Numa-Charles), proviseur du lycée Montaigne à Paris; 39 ans de services civils et militaires.

Mlle Simonet (Thérèse), présidente directrice de la société Les Pastourelles limousines à Brive; 30 ans de dévouement aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Sollaud (René-Edmond), professeur à la faculté des sciences de Lyon; 36 ans de services civils et militaires.

Sorlet (Marius), directeur de l'école annexe de l'école normale de Bourg; 43 ans de services civils et militaires.

Tabuteau (Bernard-Alphonse-Marie-Joseph), président du conseil régional de l'ordre des architectes d'Aix-en-Provence; 43 ans de services civils et militaires.

Thorel (Joseph), vice-président de la fédération départementale des œuvres laïques du Pas-de-Calais; 43 ans de services civils et militaires.

Trehin (Robert-Marie-Pierre), doyen de la faculté des sciences de Rennes; 33 ans de services civils et militaires.

Trolabas (Louis-Marie-Joseph), professeur à la faculté de droit d'Aix; 35 ans de services civils et militaires.

Vignaud (René-Léonard-François), inspecteur d'académie de Seine-et-Oise; 25 ans de services civils et militaires.

Weck (Joseph-Félix), chef de bureau au ministère de l'éducation nationale; 39 ans de services civils et militaires.

Décret du 31 juillet 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion du centième anniversaire de la Révolution de 1848 et du tricentenaire des traités de Westphalie.

Par décret en date du 31 juillet 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1 juillet 1950 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Angoulvent (Paul-Joseph), président directeur général des presses universitaires de France Chevalier du 9 octobre 1946. Titres exceptionnels.

Baud (Gabriel-Elisé-Désiré), professeur au lycée Janson-de-Sailly, à Paris. Chevalier du 25 mai 1918.

Brunel (Clovis-Félix), directeur de l'école des Chartes. Chevalier du 11 août 1931.

Busquet (Raoul-Jean-Jules), archiviste en chef honoraire des Bouches-du-Rhône. Chevalier du 21 janvier 1932.

Calot (Frantz-Louis), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal. Chevalier du 31 juillet 1934.

Cenac Thaly, dit Thaly (Raoul), professeur honoraire des sciences physiques, président fondateur du comité d'études et d'action coloniale. Chevalier du 15 juillet 1937.

Esquer (Gabriel), administrateur honoraire de la bibliothèque nationale d'Alger. Chevalier du 13 août 1939.

Lefebvre (Georges-Théodore-Jules), homme de lettres, professeur honoraire, directeur de l'Institut d'histoire de la révolution française. Chevalier du 4 février 1938.

Martin (René), inspecteur d'académie à Besançon. Chevalier du 5 août 1938.

Molinier (Sylvain), professeur au lycée Henri-IV à Paris. Chevalier du 13 mars 1933.

Au grade de chevalier.

MM

Avezou (Robert-Fernand-Germain), archiviste en chef de l'Isère; 28 ans de services civils et militaires.

Mme Briet (Suzanne), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale; 33 ans de services civils.

Bruley (Edouard-Louis-Charles), professeur au lycée Condorcet à Paris; 36 ans de services civils et militaires.

Caillet (Pierre-Marie-Alexandre-Gabriel), conservateur, chef de la section moderne aux archives nationales; 29 ans de services civils et militaires.

Calvet (Henri-Eugène), professeur au lycée Janson-de-Sailly à Paris; 36 ans de services civils et militaires.

Chaumeil (Louis), professeur au lycée Janson-de-Sailly à Paris; 39 ans de services civils et militaires.

Champdemerle (Paul), vice-président du comité fédéral d'outre-mer pour la commémoration de la révolution de 1848, avocat à la cour d'appel de Paris; 25 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Chobaut (Hyacinthe-Ernest), archiviste en chef de Vaucluse; 43 ans de services civils et militaires.

Côme-Corneille (Antoine), directeur d'école en retraite, délégué au comité fédéral d'outre-mer pour la commémoration de la révolution de 1848; 50 ans de services civils.

Cordonnier (Marie-Georges-Paul), conservateur de la bibliothèque du Mans; 38 ans de services civils et militaires.

Dessal (Marcel-Lucien), professeur au collège de Dreux; 29 ans de services civils et militaires.

Mme Dumesnil, née Dolgopolowa (Alexandra), bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Paris; 31 ans de services civils.

Faessel (Charles-Auguste-Robert), inspecteur d'académie de la Moselle; 28 ans de services civils.

Gandilhon (René), archiviste en chef de la Marne; 20 ans de services civils et militaires.

Henriot (Marcel-Pierre), professeur au lycée de Chaumont; 31 ans de services civils et militaires.

Jolly (Jean-Joseph-Laurent), archiviste en chef à l'Assemblée nationale; 34 ans de services civils et militaires.

Laurin (Emile-Jean-François), professeur au lycée Ampère, à Lyon; 41 ans de services civils et militaires.

Mlle Lecland (Marguerite-Henriette), chef de service à la direction des archives de France; 32 ans de services civils.

Logié (Paul-Jean-Emile), bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale d'Amiens; 28 ans de services civils et militaires.

Mlle Lyon (Denise), bibliothécaire à la bibliothèque nationale; 21 ans de services civils.

Masson (Georges-Armand), inspecteur général des beaux-arts de la ville de Paris; 41 ans de services civils et militaires.

Morgenthaler (Herbert-Joseph-Michel-Isidore), inspecteur de l'enseignement primaire de la circonscription de Strasbourg-Ville; 31 ans de services civils et militaires.

Pleindoux (Robert-François), inspecteur de l'enseignement primaire à Grasse; 45 ans de services civils et militaires.

Richard (Robert), conservateur du musée de Picardie à Amiens (Somme); 20 ans de services civils.

Schlagdenhauffen (Alfred), professeur à la faculté des lettres de Strasbourg; 32 ans de services civils et militaires.

Suffell (Jacques-César), bibliothécaire à la bibliothèque nationale; 27 ans de services civils.

Susini (Lubin-André-Marius), directeur du cours complémentaire de Masevaux (Haut-Rhin); 41 ans de services civils et militaires.

Terrier (Max-André), conservateur des musées nationaux de Compiègne (Oise) et de Blérancourt (Aisne); 28 ans de services civils et militaires.

Travaillot (André), instituteur en retraite; 40 ans de services civils et militaires.

Zeller (Gaston), professeur à la faculté des lettres de Paris, homme de lettres; 39 ans de services civils et d'activité littéraire et de services militaires.

Décret du 31 juillet 1950 portant affectation au département de l'éducation nationale de la propriété dite « Château d'Enghien », située 71, avenue de la Ceinture, à Enghien (Seine-et-Oise).

Par décret en date du 31 juillet 1950, est affectée au département de l'éducation nationale (direction de l'enseignement du second degré), en vue de l'installation d'une annexe au lycée Claude-Bernard, la propriété domaniale dite « Château d'Enghien », située 71, avenue de la Ceinture, à Enghien (Seine-et-Oise) et par extension sur la commune de Saint-Gratien, d'une contenance totale de 28.000 mètres carrés, figurant au cadastre de la commune d'Enghien sous les nos 860, 863 p et 866 p de la section A, lieudit « l'Etang d'Enghien », et à celui de la commune de Saint-Gratien, sous les nos 854 de la section A, lieudit « Château et parc Catinat », et 866 p et 868 p de la même section, lieudit « Château d'Enghien ».

Décret du 31 juillet 1950 portant transformation d'emploi et nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 31 juillet 1950:

La chaire de littérature française des seizième et dix-septième siècles de la faculté des lettres de Lyon est transformée en chaire de littérature française.

M. Barrère, maître de conférences à la faculté des lettres de Lyon, est nommé, à compter du 1er octobre 1950, à la chaire de littérature française de ladite faculté et titularisé dans le grade de professeur.

Décret du 31 juillet 1950 portant transformation d'emploi et nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 31 juillet 1950:

La chaire de psychologie de la faculté des lettres de Lyon est transformée en chaire de philologie allemande.

M. Zink, maître de conférences à la faculté des lettres de Lyon, est nommé, à compter du 1er octobre 1950, à la chaire de philologie allemande de ladite faculté et titularisé dans le grade de professeur.

Décret du 31 juillet 1950 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 31 juillet 1950, M. Nerson (Roger), agrégé près la faculté de droit de l'université de Grenoble, est nommé, à compter du 1er décembre 1948, professeur dans la troisième chaire de droit civil de cette faculté (dernier titulaire: M. Guyot, décédé) et titularisé, à cette date, dans le grade correspondant.

Décret du 31 juillet 1950 portant transfert d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 31 juillet 1950, M. Roux, professeur titulaire de la chaire de technique chirurgicale et chirurgie expérimentale de la faculté de médecine de l'université de Montpellier, est transféré, à compter du 1er octobre 1950 dans la chaire de clinique gynécologique de ladite faculté (dernier titulaire: M. Aimes, transféré).

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté en date du 24 juillet 1950, est approuvée une délibération du conseil de l'université de Grenoble conférant le titre de docteur *honoris causa* aux savants étrangers dont les noms suivent:

M. J.-H. Van Vleck, professeur à Harvard University.

M. R.-A. Schmidt, directeur de l'Energie de l'Ouest suisse, président de la conférence internationale des grands réseaux électriques.

M. Waldemar Borgquist, directeur général honoraire de l'administration des forces hydrauliques, et des chutes d'eau de Stockholm.

M. Philip Sporn, président de l'American Gas and Electricity Company, à New-York.

M. Peter Meyer, professeur de constructions hydrauliques au Polytechnicum de Zurich, président de l'Association internationale de recherches hydrauliques.

M. Giulo Demarchi, professeur d'hydraulique à l'institut supérieur d'ingénieurs de Milan.

M. Thomas-J. Watson, président de l' « international business machines ».

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 26 juillet 1950, M. Moncla, secrétaire de l'académie de Poitiers, est promu au choix, au 1er janvier 1950, de la 1re classe à la classe exceptionnelle (463.000), en remplacement de M. Jaubert (Bordeaux), décédé.

Par arrêté en date du 28 juillet 1950, M. Grenier, secrétaire des facultés de l'université de Grenoble, est promu au choix, au 1er janvier 1950, de la 1re classe à la classe exceptionnelle (463.000), en remplacement de M. Tribolet, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Enseignement du premier degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 février 1950: page 1257, 1re colonne, au lieu de: « Par arrêté du 27 janvier 1950, Mme Canal, née Julien, institutrice en Espagne, est admise avec effet du 1er octobre 1941 dans le cadre des institutrices du département de l'Aude et sera considérée comme détachée pour les périodes allant du 1er octobre 1942 au 30 septembre 1947 et du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952 », lire: « ...et sera considérée comme détachée du 1er octobre 1941 au 30 septembre 1946 et du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1951 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1950: page 2335, 1re colonne, 71e ligne, au lieu de: « Mme Voisin, née Gill (Marcelle), institutrice de 4e classe, du département de la Loire (date d'effet du détachement: 1er octobre 1948) », lire: « Mme Voisin, née Gill (Marcelle), institutrice de 4e classe, du département de la Loire (date d'effet du détachement: 1er janvier 1949) ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Service des mines.

Par arrêté du 26 juillet 1950, le tableau d'avancement des ingénieurs des mines est fixé comme suit pour le premier trimestre de l'année 1950 (ordre alphabétique):

I. — AVANCEMENT DE GRADE

Pour le grade d'ingénieur en chef:

MM. Doumenc (Raymond), Fort (René), * Gardent (Paul), Jean (Paul), Lagabrielle (Jean), * Murard (Robert), Regard (Marcel), Vuillot (Jean).

II. — AVANCEMENT DE CLASSE

Pour la hors classe du grade d'ingénieur en chef.

MM. Allais (Maurice), Blancard (Jean), * Couture (Jean), Denis (Albert), * Eyssautier (Louis), * Gueronick (Raymond), Riffaut (Ernest).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

MM. * Boucheny (Loui), * Kaass (Théodore), * Loison (Roger), Schnell (Bernard).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur ordinaire.

MM. * Audibert (Jean), Bonnault (Daniel), Chauvez (Claude), * Faucher de Corn (Roger), * Laballery (Jean), Lugol (Gilbert) Peccia-Galetto (Jacques), Pigeyre (Georges), Proust (Jean), * Servière (André) (avancement après 3 ans compte tenu d'une année d'ancienneté précomptée sur les bonifications d'ancienneté pour services militaires dont M. Servière doit bénéficier).

(*) Ingénieurs en position de service détaché.

Par arrêté du 26 juillet 1950, les avancements ci-après sont accordés aux ingénieurs des mines dont les noms suivent, au titre du premier trimestre de l'année 1950 et pour compter du 1er janvier 1950.

I. — AVANCEMENT DE GRADE

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

MM. * Gardent (Paul), Jean (Paul), Lagabrielle (Jean), Regard (Marcel).

II. — AVANCEMENT DE CLASSE

Pour la hors classe du grade d'ingénieur en chef.

MM. Riffaut (Ernest), Denis (Albert), Blancard (Jean), Allais (Maurice) * Gueronick (Raymond), * Eyssautier (Louis), * Couture (Jean).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur en chef:

MM. * Kaas (Théodore), * Schnell (Bernard), * Boucheny (Louis), * Loison (Roger).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur ordinaire.

MM. Chauvez (Claude), * Faucher de Corn (Roger), Proust (Jean), Laballery (Jean), * Lugol (Gilbert), * Audibert (Jean), Peccia-Galetto (Jacques), Pigeyre (Georges), Bonnault (Daniel).

L'avancement de M. Servière fera l'objet d'un arrêté spécial compte tenu de ses bonifications d'ancienneté pour services militaires.

(*) Ingénieurs en position de service détaché.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modification de la composition du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret validé du 24 février 1942 portant création du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées;

Vu l'arrêté du 13 novembre 1942 fixant la composition et les conditions de fonctionnement dudit comité;

Vu l'arrêté du 1er avril 1947 modifiant la composition prévue par l'arrêté susvisé du 13 novembre 1942;

Vu le procès verbal de la réunion plénière du 4 mai 1949;

Sur la proposition du directeur de l'institut national de la recherche agronomique et du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 13 novembre 1942 est modifié comme suit:

« Le comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées comprend:

« Le directeur de l'institut national de la recherche agronomique.

« Le directeur de la production agricole.

« Le chef du service de la répression des fraudes.

« Le chef du service de la protection des végétaux.

« Les inspecteurs généraux de l'agriculture chargés d'une des branches de production prévues à l'article 2 de l'arrêté du 13 novembre 1942.

« Les inspecteurs généraux de la recherche agronomique chargés de la production végétale.

« Le directeur de la station centrale de génétique et d'amélioration des plantes.

« Le directeur de la station centrale de pathologie végétale de l'institut national de la recherche agronomique.

« Le directeur de la station d'essais de semences.

« Les chefs de bureau de la direction de la production agricole dans les attributions desquels entrent une ou plusieurs des branches de production définies ci-dessus.

« Un représentant de l'office national interprofessionnel des céréales.

« Six représentants des stations de recherches agronomiques.

« Quatre notabilités scientifiques choisies pour leur compétence professionnelle ou en raison de leurs travaux de génétique.

« Seize représentants des sélectionneurs appartenant à l'une des branches de production définies comme ci-dessus.

« Cinq représentants des agriculteurs ou horticulteurs utilisateurs des produits considérés ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur de l'institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 juin 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD

Nomination du président et des vice-présidents du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées.

Par arrêté en date du 5 juin 1950:

La démission de M. Bœuf, président du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, est acceptée à compter du 1er juin 1950. M. Bœuf est nommé président d'honneur dudit comité pour compter de la même date.

M. Charles Crepin, directeur central de recherches, ayant rang d'inspecteur général de la recherche agronomique, vice-président du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées, est nommé président dudit comité pour compter du 1er juin 1950.

MM. Florimond Desprez, président du groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants, et Jean Bustarret, inspecteur général de la recherche agronomique, sont nommés vice-présidents du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées pour compter du 1er juin 1950.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 31 juillet 1950 rapportant les dispositions de l'arrêté du 14 novembre 1945 et des décrets des 24 mai 1947 et 22 avril 1949 concernant un administrateur des colonies.

Par décret en date du 31 juillet 1950, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 14 novembre 1945 portant nomination dans le corps des administrateurs des colonies et, en ce qui concerne M. Bellard (Xavier), les dispositions des décrets du 24 mai 1947 et du 22 avril 1949 portant promotions dans le corps des administrateurs des colonies.

Mise en position de mission d'un professeur de l'enseignement supérieur.

Par arrêté du 10 juin 1950, M. Stoetzel (Jean), professeur de science sociale à la faculté des lettres de Bordeaux, est mis en position de mission auprès des hauts commissaires de la République en Afrique équatoriale française et au Cameroun en vue de présider les jurys d'examen du baccalauréat à Brazzaville et à Yaoundé, pour la première session 1950.

La durée maximum de sa mission est fixée à deux mois.

Mise en position de mission à Madagascar d'un professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 21 juillet 1950, M. Roques (Maurice), professeur de géologie et de minéralogie à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand, a été placé dans la position de mission à Madagascar, pour la période du 15 juillet au 15 octobre 1950, en vue d'effectuer une mission d'études géologiques dans ce territoire.

Douanes et régies de l'Indochine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 11 juillet 1950, a été prolongée, du 23 septembre 1949 au 15 mars 1950, la mission aux Etats-Unis de M. Labarrière (Robert), inspecteur de la flotille des douanes et régies de l'Indochine, chef de service de l'inscription maritime, en vue de:

1° Terminer l'armement des trois « Patrol Craft » acquis par la mission française d'achats pour l'administration des douanes et régies de l'Indochine;

2° Représenter cette administration lors de la prise en charge de ces bâtiments par un détachement de la marine nationale en vue de leur conduite en Indochine;

3° Assurer l'expédition par la voie maritime des pièces de rechange pour P. C. déjà acquises qui n'auront pu être chargées sur les « Patrol Craft »;

4° Exécuter toute mission accessoire qui aura pu lui être confiée par le directeur des douanes et régies et notamment le représenter auprès de la Korodi marine corporation, à Longbeach, lors de l'exécution du marché en date du 28 février 1949 passé avec cette firme pour la fourniture de pièces de rechange pour « Submarine chasers ».

Inspection du travail.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 20 juillet 1950, le certificat de fin de stage prévu à l'article 4 de l'arrêté du 13 janvier 1947 est accordé à M. Castelbon (Jacques), stagiaire de l'administration coloniale orienté vers l'inspection du travail.

Médecins africains.

Par arrêté en date du 26 juillet 1950, M. Kouadjo (Gabriel), médecin africain de 2e classe, est révoqué de ses fonctions pour compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 50-904 du 31 juillet 1950 relatif au partage du patrimoine de la section spéciale des retraites ouvrières et paysannes et de la section spéciale des assurances sociales de la caisse nationale d'assurances sur la vie et du patrimoine des anciennes caisses d'assurances sociales vieillesse et vieillesse-invalidité entre les caisses régionales d'assurance vieillesse et les caisses régionales de sécurité sociale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et, notamment, son article 74;

Vu le décret du 8 juin 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale et, notamment, ses articles 175 et 182;

Vu le décret du 16 mai 1946 modifié par le décret du 9 novembre 1946 relatif au partage du patrimoine de certaines caisses d'assurances sociales entre les organismes de sécurité sociale qui prennent la suite de leur opérations,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'à l'intervention du décret fixant les modalités de prise en charge par les caisses régionales d'assurance vieillesse des obligations incombant à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse devenue la caisse nationale d'assurances sur la vie (section spéciale des retraites ouvrières et paysannes et section spéciale des assurances sociales) à l'égard de ses anciens affiliés, la caisse nationale de sécurité sociale verse à la caisse nationale d'assurance sur la vie les fonds nécessaires à la couverture des payements dont celle-ci demeure chargée, notamment pour le service des rentes, allocations viagères, capitaux réservés des retraites ouvrières et paysannes, des pensions, rentes, retraites, capitaux réservés des assurances sociales, des allocations aux vieux travailleurs salariés.

Art. 2. — La caisse nationale de sécurité sociale rembourse, annuellement, à la caisse nationale d'assurances sur la vie, les frais de gestion exposés par celle-ci durant l'année précédente pour l'exécution des opérations prévues à l'article 182 du décret du 8 juin 1946.

Art. 3. — La caisse nationale de sécurité sociale reçoit, dans la forme où il se trouve, le patrimoine de la section spéciale des retraites ouvrières et paysannes et le patrimoine de la section spéciale des assurances sociales de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

Art. 4. — § 1er) Les caisses de sécurité sociale arrêtent au 31 décembre 1949 le montant net des patrimoines provenant des anciennes caisses d'assurances sociales vieillesse et vieillesse-invalidité, compte tenu de modifications intervenues dans leur composition, des revenus encaissés et des charges incombant à ce patrimoine.

§ 2) Le patrimoine est évalué:

a) Les valeurs mobilières au cours de la Bourse au 31 décembre 1949;

b) Les prêts (prêts simples, prêts hypothécaires, prêts au fonds commun de travail) au capital restant effectivement à amortir;

c) Les immeubles sont réévalués dans les conditions fixées pour la réévaluation des immeubles des caisses autonomes mutualistes par les arrêtés des 26 novembre 1946 et 7 septembre 1949.

§ 3) Les mêmes règles sont appliquées par la caisse nationale de sécurité sociale au patrimoine qui lui est transféré par la caisse nationale d'assurances sur la vie.

Art. 5. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale arrête le montant global auquel s'élève le patrimoine à répartir entre les caisses régionales d'assurance vieillesse et les caisses régionales de sécurité sociale en faisant masse des actifs nets établis en exécution de l'article précédent.

Art. 6. — La fraction du patrimoine afférente à l'assurance vieillesse et à l'assurance décès attribuée à l'ensemble des caisses régionales d'assurance vieillesse est égale aux dix onzièmes de la masse définie à l'article 5, et la fraction du patrimoine afférente, à l'assurance invalidité attribuée à l ensemble des caisses régionales de sécurité sociale est égale au onzième de cette masse. Chacune des caisses régionales d'assurance vieillesse reçoit une fraction du patrimoine attribué à l'ensemble des caisses d'assurance vieillesse, calculée suivant les coefficients ci-après.

De même, chacune des caisses régionales de sécurité sociale reçoit une fraction du patrimoine attribué à l'ensemble des caisses régionales de sécurité sociale calculée suivant les coefficients ci-après:

Caisse régionale vieillesse.	Caisse régionale sécurité sociale.	Coefficient.
Paris.	Paris.	0,20
Rouen.	Rouen.	0,06
Lille.	Lille.	0,085
Nancy.	Nancy.	0,055
Rennes.	Rennes.	0,050
Nantes.	Nantes.	0,070
Orléans.	Orléans.	0,040
Dijon.	Dijon.	0,050
Limoges.	Limoges.	0,055
Clermont-Ferrand.	Clermont-Ferrand.	0,040
Lyon.	Lyon.	0,10
Bordeaux.	Bordeaux.	0,055
Toulouse.	Toulouse.	0,045
Montpellier.	Montpellier.	0,045
Marseille.	Marseille.	0,050

Art. 7. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale fixe par arrêté la liste des immeubles et prêts hypothécaires qui sont attribués à chaque caisse régionale d'assurance vieillesse et à chaque caisse régionale de sécurité sociale, en tenant compte de leur circonscription territoriale, ces biens étant évalués suivant les règles qui ont servi à la détermination de la masse visée à l'article 4.

Art. 8. — Les valeurs mobilières, les titres de créance sur le fonds commun de travail et les autres placements sont attribués aux caisses régionales d'assurance vieillesse qui les ont pris en charge lors de l'établissement du procès-verbal d'absorption des anciennes caisses d'assurance vieillesse et d'assurance vieillesse invalidité.

Art. 9. — La caisse nationale de sécurité sociale verse, en numéraire, à chaque caisse régionale d'assurance vieillesse et à chaque caisse régionale de sécurité sociale, la somme nécessaire pour compléter les éléments de patrimoine qui lui sont attribués conformement aux dispositions ci-dessus, au montant de la somme qui lui revient, en application de l'article 6.

Dans le cas où le montant des éléments du patrimoine attribué à une caisse régionale d'assurance vieillesse ou à une caisse régionale de sécurité sociale, en application des articles 7 et 8, est supérieur au montant de la somme qui lui revient, en application de l'article 6, la caisse considérée verse à la caisse nationale de sécurité sociale le trop-perçu.

Art. 10. — Le matériel et le mobilier des anciennes caisses vieillesse et vieillesse invalidité sont attribués aux caisses qui les ont pris en charge à la date du présent décret.

Art. 11. — Les dispositions prévues aux articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du présent décret annulent et remplacent les dispositions du décret du 16 mai 1946 modifié par le décret du 9 novembre 1946.

Art. 12. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1950.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DE LA HAUTE-GARONNE ET DE TARN-ET-GARONNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 27 juillet 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Mutuelle de l'industrie montalbanaise de l'éclairage, n° 82-230, à Montauban (Tarn-et-Garonne) avec la société mutualiste dite Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Toulouse, n° 31-629, à Toulouse (Haute-Garonne).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 28 juillet 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Saint-Saturnin, n° 33-285, à Capian, avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Saint-Joseph (union de Langoiran et le Tourné), n° 33-138, à Langoiran.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 28 juillet 1950, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Société de secours mutuel chirurgical de Plouzévédé, n° 29-220, à Plouzévédé (Finistère), café-restaurant Chapalain, à Plouzévédé.

DÉPARTEMENT DU TARN

Saint-Blaise, n° 81-347, à Labastide-de-Levis.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Utilisation de certaines substances vénéneuses pour friser ou onduler les cheveux.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi modifiée du 19 juillet 1845 concernant l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses;

Vu le décret n° 49-373 du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'utilisation de certaines substances vénéneuses pour friser ou onduler les cheveux,

Arrêtent:

Art. 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 17 mars 1949, il n'est pas toléré dans les produits destinés à être employés en coiffure et renfermant de l'acide thioglycolique ou ses sels, plus de 0,04 gramme d'acide dithiodiglycolique pour 8 grammes d'acide thioglycolique, ni plus de 0,01 gramme de fer à l'état de sels pour 100 grammes de produit prêt à l'emploi.

Art. 2. — En application des articles 3 et 4 du décret du 17 mars 1949, les produits ci-dessus visés doivent satisfaire aux conditions de présentation et de vente ci-après:

a) Ces produits doivent être contenus dans des récipients qui sont revêtus, ainsi que leurs emballages particuliers lorsqu'ils en possè-

dent, d'une étiquette de couleur rouge où sont inscrits en caractères apparents:

Le nom et l'adresse du fabricant ou du vendeur;

Le pourcentage pondéral d'acide thioglycolique, le nom de celui-ci et éventuellement son état de combinaison: soit X pour cent d'acide thioglycolique combiné à l'état de thioglycolate de ... (nom de la base);

La mention: « Ce produit ne peut être utilisé que par les coiffeurs et uniquement pour friser les cheveux ou obtenir une ondulation. Tout autre produit est dangereux »;

Le mode d'emploi portant indication du neutralisant à utiliser;

Le poids net ou le volume net contenu dans le récipient;

b) Ces produits ne doivent être livrés aux coiffeurs qu'accompagnés de substances destinées à neutraliser l'action de l'acide thioglycolique fournies en quantités propres à réaliser cet emploi. La composition et le mode d'emploi de ces neutralisants doivent figurer sur leur conditionnement.

c) Ces produits, lorsqu'ils sont vendus aux coiffeurs sous une teneur supérieure à 8 p. 100 d'acide thioglycolique, doivent être contenus dans des récipients portant, outre les indications d'étiquetage déjà prescrites au paragraphe *a*, une bande rouge avec les mots très apparents: « diluer avant usage ». Le mode d'emploi imprimé sur l'étiquette doit indiquer la manière d'effectuer la dilution qui ramènera le produit à une teneur inférieure à 8 p. 100 d'acide thioglycolique.

Les coiffeurs sont tenus d'apposer sur les récipients contenant les solutions qu'ils ont préparées une étiquette rouge où sont inscrits le pourcentage dans la solution de l'acide thioglycolique, le nom de celui-ci et le mot « Dangereux ».

Art. 3. — A dater de la publication du présent arrêté, un délai de trois mois est accordé aux intéressés pour se conformer à ses prescriptions.

Art. 4. — Le chef du service central de la pharmacie au ministère de la santé publique et de la population et le chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1950.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 2 août 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 août 1950, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 26 mai 1950, portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Coldefy (Lucien), déporté résistant, Châteaurenault (Indre-et-Loire); 39 ans 11 mois de services civils et militaires.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 21 juillet 1950:

A été nommé receveur de classe exceptionnelle à Reims-Principal et titularisé dans le grade correspondant: M. Jean, receveur hors classe à Paris-117.

Ont été nommés receveurs de 1re classe et titularisés dans le grade correspondant les receveurs de 2e classe désignés ci-après:

A Landerneau: M. Lacher, de Belley.
A Langon: M. Laherrère, de Bagnères-de-Luchon.
A Bourgoin: M. Fays, de Lyon-Perrache.
A Montbrison: M. Guilhot, de Nogent-sur-Seine.
A Château-Gontier: M. Bounet, de Sézanne.
A Saint-Pol-sur-Ternoise: M. Labussière, de Hesdin.
A Bressuire: M. Nurit, de Châteaulin.

Ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant les receveurs de 3e classe désignés ci-après:

A Bayange: M. Kieffer, de Bruyères-en-Vosges.
A Bezons: M. Bessède, de Lyon-Villette.

Ont été nommés chefs de section principaux et titularisés dans le grade correspondant les chefs de section désignés ci-après:

M. Belicha, d'Alger-R. P., maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie en vue de son affectation à Alger-Gare.

M. Bonnet, de Nîmes-R. P., mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie en vue de son affectation à Oran-R. P.

M. Kespi, d'Alger-Chèques, maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Tieure, de Marseille-Télégraphe, mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie en vue de son affectation à Alger-Central télégraphique.

M. Gaudibert, de Tunis-P. C. E., maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones.

Ont été nommés chefs de section principaux et titularisés dans le grade correspondant les chefs de section désignés ci-après:

A Paris-17e: M. Boivin, de Paris-Tri-Nord-Ouest.
A Angers-R. P.: M. Maury, de Paris-Tri-Est.
A Rennes-R. P.: M. Evrat, de Brest-Principal.
A Bordeaux-R. P.: M. Crouzat, de Carcassonne-R. P.
Sur place: M. Barafort, de Marseille-Chèques.
A Angers-Télégraphe et téléphone: M. Arnal, de Rouen-Télégraphe.
A Lille-Inter et Boilelle: M. Hummel, d'Alger-Central télégraphique.
Sur place: M. Foucart, de Lille-Faidherbe.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Délégation de signature.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret no 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. René Courau, secrétaire général à la marine marchande, à l'effet de signer au nom du ministre de la marine marchande tous les actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, des arrêtés réglementaires et des arrêtés interministériels allouant des indemnités.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° Des ordonnances de payement, de virement et de délégation, des avis d'ordonnancement, des ordres de recettes, des arrêtés de débet et des états exécutoires prévus par la loi du 13 avril 1898;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 12 juillet 1950.

Fait à Paris, le 20 juillet 1950.

GASTON DEFFERRE.

Renouvellement de délégations de signature.

Le ministre de la marine marchande,

Vu le décret no 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 11 février 1949 portant délégation de signature;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont renouvelées les délégations de signature données aux directeurs de l'administration centrale de la marine marchande et au chef des services financiers des transports maritimes par l'arrêté du 11 février 1949.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 12 juillet 1950.

Fait à Paris, le 28 juillet 1950.

GASTON DEFFERRE.

Ministère de l'éducation nationale.

Résultats des élections au conseil de l'enseignement du premier degré.

I. — Inspecteurs primaires.

Nombre de membres à élire: 2 titulaires, 2 suppléants.

Electeurs inscrits: 183; votants: 192; bulletins blancs ou nuls: 2.

Membres titulaires.			*Membres suppléants.*		
MM. Lelay	Elu.	189 voix.	Mme Picard	Elue.	189 voix.
Laville	Elu.	188 —	M. Duru	Elu.	189 —
Divers		3 —	Divers		3 —

II. — **Inspectrices départementales des écoles maternelles.**

Nombre de membres à élire: 1 titulaire, 1 suppléante.

Electrices inscrites: 30; votantes: 16; bulletins blancs ou nuls: 2.

Membre titulaire.		*Membre suppléante.*	
Mlles Cuneo	Elue. 12 voix.	Mlle Jotte	Elue. 14 voix.
Leandri	1 —		

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 4 août 1950, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Pierre Chevallier (Loiret) membre de la commission des finances, en remplacement de M. Mitterrand;

2° M. Godin membre de la commission de la presse, en remplacement de M. Ramonet;

3° M. Godin membre de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, en remplacement de M. Baylet;

4° M. Jeanmot membre de la commission chargée d'enquêter sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire, en remplacement de M. Caillavet.

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 4 août 1950.

Présents. — MM. Asseray, Bocquet, Cerclier, Charpentier, Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Montagnier, Moussu, Olmi, Pirot, Rincent, Roulon, Sesmaisons (de), Terpend, Gérard Vée.

Excusé. — M. Villard.

Commission des finances.

1re *séance du vendredi 4 août 1950.*

Présents. — MM. Auguet, Barangé (Charles), Courant, David (Marcel), Gabelle, Gaillard, Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Mendès-France.

2e *séance du vendredi 4 août 1950.*

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Courant, David, (Marcel), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Meunier (Pierre), Simonnet, Truffaut.

Suppléants. — M. Coudray (de M. Blocquaux).

Commission des pensions.

1re *séance du vendredi 4 août 1950.*

Présents. — MM. Auban, Barrachin, Darou, Diallo (Yacine), Draveny, Jean Duclos (Seine-et-Oise), Durroux, Forcinal, Hamani Diori, Le Coutaller, Maillocheau, Mehaignerie, Mouton.

Suppléants. — MM. Musmeaux (de M. Touchard), Lucien Lambert (de Mme Péri), Cermolacce (de M. Casanova), Montagnier (de M. Roucaute), Juge (de M. Tourné), Mme Rocca (de Mme Chevrin), Mme Germaine François (de M. Djemad), Mme Nautré (de M. Chapuis), Mme Reynaud (de M. Genest).

2e *séance du vendredi 4 août 1950.*

Présents. — MM. Asseray, Auban, Barrachin, Cherrier, Mme Chevrin, MM. Darou, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Durroux, Forcinal, Le Coutaller, Maillocheau, Mouton.

Commission de la production industrielle.

Séance du vendredi 4 août 1950.

Présents. — MM. Beugniez, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Finet, Goudoux, Mallez, Mehaignerie, Peytel.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le samedi 5 août 1950, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

Avis du Conseil de la République sur les prestations familiales agricoles (nos 10885, 10893 et 10896).

La commission des finances se réunira le samedi 5 août 1950, à onze heures, et, éventuellement, à dix-sept heures (local de la commission des finances):

Projets de loi examinés par le Conseil de la République.

Réunions de commissions du samedi 5 août 1950.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du vendredi 4 août 1950.

Présents. — MM. Charles-Cros, Cordier (Henri), Gadoin, Gautier (Julien).

Excusés. — MM. Laffargue, Longchambon, Rochereau.

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 4 août 1950.

Présents. — MM. Chazette, Lelant, Moulet (Marius), Marcel Plaisant, Réveillaud, Torrès (Henry), Yver (Michel).

Excusés. — Mme Brossolette, M. Carcassonne, Mme Thome-Patenôtre.

Commission des finances.

1re *séance du vendredi 4 août 1950.*

Présents. — MM. Courrière, Diethelm (André), Ignacio-Pinto (Louis), Emilien Lieutaud, Montalembert (de), Pellenc, Roubert (Alex), Sclafer, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Berthoin.

Suppléants. — M. Clavier (de M. Masteau), Mme Mireille Dumont (de M. Marrane).

Assistant, en outre, à la séance. — M. de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle).

2e *séance du vendredi 4 août 1950.*

Présents. — MM. Courrière, Diethelm (André), Emilien Lieutaud, Jacques Masteau, Montalembert (de), Pellenc, Roubert (Alex), Sailer, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Salle.

Suppléants. — MM. Clavier (de M. Berthoin), Robert (de M. Duchet).

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du vendredi 4 août 1950.

Présents. — MM. Bozzi, Debré, Dronne, Gaiuing, Montalembert (de).

Excusée. — Mme Crémieux.

Délégués. — MM. Bozzi (par M. Assaillit), Debré (par M. Le Guyon), Dronne (par M. Muscatelli), de Montalembert (par M. Teisseire).

Suppléants. — MM. Boisrond (de M. Louis Gros), Houcke (de M. Henry Torrès), Marcilhacy (de M. René Coty), de Maupéou (de M. Schwartz), Roux (de M. Champeix).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le samedi 5 août 1950, à dix heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

Examen éventuel du projet de loi (n° 10828 A.N.) instituant diverses mesures tendant à apporter une aide financière aux victimes des calamités agricoles.

La commission des finances se réunira le samedi 5 juillet 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

Projet de loi instituant diverses mesures tendant à apporter une aide financière aux victimes des calamités agricoles (n° 10828 A.N.). — Rapporteur: M. de Montalembert.

Eventuellement, projets de loi transmis par l'Assemblée nationale.

Réunions de commissions du samedi 5 août 1950.

Commission de l'agriculture, à dix heures trente. — Local n° 214.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq. — Local de la commission.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Errata

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 27 juillet 1950.*
(*Journal officiel* du 28 juillet 1950.)

Page 1159, 2e colonne, 15e ligne et suivantes:

Au lieu de: « ... tout simplement citoyens.
« Monsieur le docteur Aujoulat, mon cher collègue — indiquait M. Senghor sans se prononcer sur la question de savoir s'ils sont « citoyens français » ou « citoyens de l'Union française » — nous pensons ... »,

Lire: « ... tout simplement citoyens, monsieur le docteur Aujoulat, mon cher collègue, — indiquait M. Senghor — sans se prononcer sur la question de savoir s'ils sont « citoyens français » ou « citoyens de l'Union française », nous pensons... ».

Même page, même colonne, 39e ligne et suivantes:

Au lieu de: « ... de citoyen et... » — cet article reflète fidèlement d'ailleurs les discussions qui ont eu lieu à la commission de la Constitution — « notre rapporteur » — ... »,

Lire: « ... de citoyen, et ... cet article reflète fidèlement d'ailleurs les discussions qui ont eu lieu à la commission de la Constitution, notre rapporteur ». —

Même page, même colonne, 65e et 66e ligne:

Au lieu de: « étant fait, c'était citoyen français. » (*Applaudissements au centre.*) »

Lire: « était fait, c'était citoyen français. (*Applaudissements au centre*) ».

Même page, même colonne, 76e ligne:

Au lieu de: « la voie »,

Lire: « la voix ».

Page 1160, 2e colonne, 22e ligne:

Au lieu de: « y accoler »,

Lire: « accoler ».

Page 1163, 1re colonne, 45e ligne:

Au lieu de: « les non-citoyens »,

Lire: « les citoyens ».

Page 1165, 1re colonne, 16e ligne:

Au lieu de: « d'un statut de droit commun »,

Lire: « du statut de droit français ».

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire (enseignement supérieur).

Par arrêté en date du 28 juillet 1950:

La chaire de psychologie de l'enfance du Collège de France est transformée en chaire de psychologie des arts plastiques.

La chaire de psychologie des arts plastiques est déclarée vacante.

Un délai d'un mois, à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour adresser à l'administrateur du Collège de France leur déclaration de candidature et l'exposé de leurs titres.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits en provenance du Chili.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats de l'exercice 1950-1951, d'une première tranche de crédits utilisables dans le cadre de l'accord de payement franco-chilien du 25 novembre 1948 et destinés au financement de certaines importations de produits originaires et en provenance du Chili.

Ces importations s'effectueront dans les conditions suivantes:

TITRE Ier

Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation de produits repris au présent titre sont valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du huitième jour suivant la date de publication du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Numéro de poste.	
1	Feuilles de boldo.
2	Huiles de foie de poissons vitaminées.

TITRE II

Produits importés sans délivrance préalable de licences (régime du certificat d'importation.)

Numéro de poste.	
3	Citrons. — Ces importations pourront être effectuées à partir du 21 août 1950. Elles seront réalisées sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par l'avis n° 423 de l'office des changes et avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douanes intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I. 1 établi en six exemplaires.

Il sera fait obligatoirement et exclusivement application de la procédure décrite au titre II de cet avis (Payement des marchandises avant l'importation). Toutefois, les ouvertures d'accréditif devront mentionner comme date limite d'embarquement la date du 30 septembre 1950.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phyto-sanitaire prévu par l'importation des végétaux, tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949 inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949.

Les importations ne seront autorisées qu'à la condition de porter sur des marchandises expédiées directement à destination de la France avant le 1er octobre 1950. La date d'expédition des marchandises devra être justifiée dans les conditions prévues par l'article 25 du code des douanes annexé au décret n° 48-1985 du 9 décembre 1948, publié au *Journal officiel* du 1er janvier 1949.

L'indice de codification statistique à apposer sur les six exemplaires du certificat d'importation et sur la déclaration de douane sera: 24.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Turquie.

Le régime d'importation des produits susceptibles d'être importés de Turquie au titre du plan d'achats du deuxième semestre 1950 est fixé ainsi qu'il suit:

TITRE Ier

Produits importés par groupement.

Numéro de poste

1 Graines de lin et graines à huile fluide. — Groupement national d'achat ces produits oléagineux.

6 Coton brut destiné à la filature. — Groupement d'importation et de répartition du coton (pour partie du contingent).

7 Coton brut destiné à la ouaterie. — Groupement d'importation et de répartition du coton (pour partie du contingent).

10 Tabac en feuilles. — Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.

TITRE II

Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation de produits repris au présent titre pourront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales) 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la parution du présent avis et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Numéro de poste.

2 Fèves panifiables.

3 Raisins secs.

4 Graines oléagineuses autres que graines de lin et graines à huile fluide.

5 Poils fins en masse de chèvre mohair. — Les demandes devront être visées antérieurement à leur dépôt, par le groupement d'importation et de répartition de la laine, 140, boulevard Haussmann, Paris (9e).

6 Coton brut destiné à la filature (pour partie du contingent). — Les demandes ne pourront être présentées que par les filateurs de coton ressortissant au comité intersyndical de répartition du coton ou les négociants en coton agissant pour le compte desdits filateurs. Le montant de chacune des autorisations susceptibles d'être accordées sera fixé par le comité intersyndical de répartition du coton dans le cadre des règles de sous-répartition en vigueur.

7 Coton brut destiné à la ouaterie (pour partie du contingent). — Les demandes ne pourront être présentées que par les fabricants ouatiers ressortissant au comité intersyndical de répartition du coton. Le montant de chacune des autorisations susceptibles d'être accordées sera fixé par le comité intersyndical de répartition du coton dans le cadre des règles de sous-répartition en vigueur.

9 Divers. — Au titre de ce poste, pourront être présentées des demandes d'autorisation d'importation de produits turcs autres que ceux repris nommément au présent avis et non visés par les mesures de libération des échanges (notamment: éponges, amiante, cocons secs, déchets de lin, de chanvre et de coton). Ces demandes ne seront acceptées que si elles font l'objet d'un avis favorable du ministère technique et de la direction des relations économiques extérieures du secrétariat d'Etat aux affaires économiques. En outre, les demandes d'autorisation d'importation de déchets de coton devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire. Enfin, les importations de: 1° cocons secs seront réalisées par les soins du syndicat des commerces de soie, 52, rue de Paradis, à Paris et du syndicat des filateurs de soie en France, 98, boulevard Saint-Jean, à Marseille; 2° déchets de lin et de chanvre seront réservées à l'industrie de la papeterie.

TITRE III

Produits importés sans délivrance préalable de licence.

(Régime du certificat d'importation.)

8 Haricots secs autres que de semence (Ex. 69 A du tarif douanier). — Ces importations s'effectueront dans des conditions identiques à celles fixées par l'avis aux importateurs de légumes secs en provenance de Turquie, du 25 août 1949, modifié par l'avis du 30 novembre 1949. Toutefois, l'indice de codification à apposer sur les certificats d'importation sera: 24.

Il est précisé que les demandes d'autorisation d'importation déposées antérieurement à la publication du présent avis au titre du programme du premier semestre 1950 (avis publié au *Journal officiel* des 21 janvier, 15 février, 11 mars et 22 avril 1950) et qui n'auraient pas encore été suivies d'effet, n'auront pas à être renouvelées.

Toutefois, ces demandes ne seront susceptibles d'être acceptées qu'à la condition de porter sur des produits repris aux titres Ier et II du présent avis.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs de pêches en provenance d'Italie.

(Poste 13 de l'arrangement commercial franco-italien du 11 mars 1950.)

Dans le cadre des dispositions de l'arrangement commercial franco-italien du 11 mars 1950, les importateurs sont informés qu'un contingent de 1.500 tonnes de pêches d'origine et de provenance italiennes est ouvert à l'importation à partir du 7 août 1950.

Cette importation sera réalisée sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par l'avis n° 423 de l'office des changes et avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I. établi en six exemplaires. Il sera fait obligatoirement et exclusivement application de la procédure décrite au titre Ier de cet avis « payement des marchandises après importation » modifié par l'avis n° 454 de l'office des changes et avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 13 avril 1950.

Conformément à l'arrêté paru au *Journal officiel* du 5 août 1950, l'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les postes frontières de:

Vintimille: jusqu'à concurrence de 750 tonnes;

Modane: jusqu'à concurrence de 750 tonnes,

et seront interdits pour chaque poste sans publication d'un nouvel avis, dès que le tonnage indiqué ci-dessus aura été atteint.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les six exemplaires de certificats d'importation sera: 15.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de minerais d'antimoine originaires et en provenance de Bolivie.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un crédit utilisable dans le cadre de l'accord de payement franco-bolivien du 13 mai 1949 et destiné au financement d'importations de minerais d'antimoine originaires et en provenance de Bolivie.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-937 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales) 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (8e), dès la publication du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	3 août — Cours relevés après Bourse	DEVISES	4 août 1950. Cours relevés avant Bourse	4 août 1950. Cours cotés en Bourse
349 80	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 80 .....
697 50	697 50	Belgique (100 francs)...	.... ..	697 50 .....
1212 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1215 .. ..
8050 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8050 .. ..
163 50	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1949

ACTIF

Caisse			438.113.246
Effets à recevoir			»
Comptes courants.	Dépôts et consignations	36.276.617.161	
	Caisses d'épargne	19.160.519.932	
	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse	30.850.255	
	Retraites ouvrières	617.377.909	117.585.925.036
	Caisse nationale d'épargne	22.010.863.537	
	Assurances sociales	3.301.568.043	
	Sécurité sociale	36.185.428 196	
Bons du Trésor et valeurs à court terme	Dépôts et consignations	27.545.697.569	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	1.080.000.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	570.000.000	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	30.931.866.000	62.302.113.569
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales	200.000.000	
	Fonds provenant des cotisations sécurité sociale	1.975.450.000	
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	Dépôts et consignations	17.420.218.731	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	2.506.805.493	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.871.451.875	132.615.247.608
	Fonds provenant des caisses d'épargne	110.816.768.509	
Prêts	Dépôts et consignations	11.329.179.820	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	313.213.249	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.202.541.952	90.518.395.569
	Fonds provenant des caisses d'épargne	77.613.460.548	
Placements immobiliers (dépôts et consignations)			571.503.245
Immeubles de la direction générale et de ses succursales			63.447.534
Correspondants. — Préposés, c/c de règlement			191.108.981
Comptes d'ordre.	Opérations restant à constater	8.684.508.305	
	Avances sur pensions de l'Etat. — Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne	141.731.591	9.555.193.802
	Divers	729.253.906	
Charges			899.520.914
Total de l'actif			414.741.259.498

Vu et approuvé par la commission de surveillance:
Signé: JOSEPH DENAIS, G. GOZARD, H. DE BLETTERIE, BLOCH-LAINÉ, A. BISSON, J. LACHENAUD, H. PUGET.

Vu et vérifié par le membre de la commission délégué,
Signé: JEAN SAVIN.

Paris, le 16 février 1950.

Le directeur général,
Signé: JEAN WATTEAU.

Pour copie certifiée conforme:
Le secrétaire général,
Signé: H. DE LÉOBARDY.

PASSIF

Consignations			11.413.391.104
Dépôts divers			36.046.698.952
Sociétés mutualistes			4.655.746.626
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne			4.798.766.896
Caisses d'épargne ordinaires			238.377.739.314
Assurances sociales. — Produits des cotisations d'assurances sociales et de la cotisation spéciale des employeurs			359.708.558
Sécurité sociale et assurances sociales agricoles			10.237.957.828
Créditeurs divers	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse	206.631.217	
	Retraites ouvrières et paysannes	261.650.088	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation)	9.814.908	
	Fonds de garantie (France, Maroc et Tunisie)	20.012.273	
	Fonds de majoration des rentes pour la Tunisie (décret du 14 mai 1932)	18.135.720	
	Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	15.717.797	
	Caisse nationale d'assurance en cas de décès	433.238.903	
	Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	770.310.822	
	Caisse nationale d'épargne	22.010.863.537	
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	1.902.491.368	
	Caisse intercoloniale de retraites	527.491.991	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique commerciale (loi du 30 mars 1928, art. 5)	29.310.342	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique nationale (loi du 30 mars 1928, art. 3)	33.327.333	
	Fonds de prévoyance des sports aériens	3.282.189	
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	4.009.016	
	Caisses d'assurances sociales	1.916.581.061	
	Caisses de sécurité sociale	32.764.386.374	
	Fonds spécial de rééducation professionnelle des mutilés du travail	5.199.960	
	Fonds de majoration des rentes, spécial à l'agriculture pour la Tunisie (décret du 14 mai 1932)	1.101.979	
	Fonds agricole de majoration des rentes (loi du 16 mars 1933)	1.584.919.677	
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939)	228.511.595	
	Fonds de solidarité des employeurs (accidents du travail résultant de faits de guerre — loi du 24 octobre 1940)	26.034.303	
	Fonds de majoration des rentes (loi du 3 avril 1942)	7.181.065.599	
	Remboursements sur prêts effectués pour le compte de l'Etat:		
	Aux sociétés de crédit immobilier	116.509.506	
	Aux offices, sociétés et fondations d'habitations à bon marché	90.173.862	
	Aux offices, sociétés et fondations d'habitations à bon marché (loi du 3 septembre 1947)	246.971	
	Construction d'immeubles à loyer moyen (art. 28 de la loi du 13 juillet 1928)	16.964.687	
	Aux départements (loi du 30 décembre 1928, art. 142. — Chemins vicinaux et adductions d'eau potable)	18.338.581	
	Construction d'habitations à bon marché améliorées (art. 5 de la loi du 28 juin 1930)	7.937.850	
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	4.999.750.780	
	Fonds de prévoyance des blessés de guerre victimes d'accidents du travail	619.243	
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail des entreprises d'assurances	57.803.992	
	Remboursements sur avances au Trésor (loi du 11 octobre 1940)	96.933.200	
	Divers, L/C d'intérêts échus et exigibles	804.594.317	
	Divers, L/C de provisions pour le payement d'impôts	489.378.259	
	Fonds de majoration des rentes de la C. N. R. V. et des sociétés mutualistes	3.163.637.903	
	Direction générale s/c de prélèvements effectués au titre de la base proportionnelle sur le revenu des personnes physiques	1.570.050	
	Produits de la déchéance trentenaire	711.865	
	Divers, L/C d'avances restituables (immeubles)	26.984.184	
	Direction générale s/c de prélèvements sur les dépenses administratives	1.045.768	
	Direction générale s/c de prélèvements sur pensions et rentes viagères	43.835.193	
	Provisions pour couverture de risques résultant de l'application de l'ordonnance du 21 avril 1945	627.500.000	
	Remboursements sur prêts effectués pour le compte du Trésor aux collectivités et établissements publics	18.650.237	
			80.562.333.503
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			10.446.363.462
Comptes d'ordre et divers.	Opérations restant à constater	9.638.120.150	
	Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat	141.731.591	
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance:		
	Dépôts et consignations	241.531.012	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	18.500.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	74.250.000	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	287.236.926	
	Fonds provenant des cotisations d'assurances sociales	6.000.000	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale (ordonnance du 4 octobre 1945)	40.663.500	
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1934)	188.077.071	
	Provisions pour le service des bonifications d'intérêts (fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne)	15.501.845	
	Divers	16.553.157	
			10.608.658.282
Comptes de réserve.	Réserve générale d'amortissement	600.000.000	
	Réserve spéciale d'amortissement (dépôts et consignations)	177.189.756	
	Réserve spéciale d'amortissement (fonds provenant des sociétés mutualistes)	41.710.340	
	Réserve provisionnelle	561.516.049	
	Réserve immobilière	63.417.534	
	Fonds d'amortissement des immeubles de placement	220.168.902	
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme	300.000.000	
			1.964.032.581
Produits.	Dépôts et consignations	1.812.925.803	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	111.817.105	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	56.875.148	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	3.293.861.392	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	27.382.944	
			5.272.862.392
Total du passif			414.744.259.498

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE DE L'IMPRIMERIE DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: A BESANÇON, 26, RUE ERNEST-RENAN

Obligations de 1.000 F 4 0/0 1949.

Liste des 24 obligations 4 0 0 1949 sorties au tirage au sort du 30 juin 1950.

3.862 3.132 3.306 3.560 3.691 3.901 2.061 2.092 3.995 3.950
2.912 2.943 3.420 3.658 3.342 4.009 4.026 3.997 2.872
3.700 2.881 2.910 2.871 3.377

Ces obligations sont remboursables à partir du 1er juillet 1950.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

ANNÉE	NOMBRE D'OBLIGATIONS		SOMME A PAYER ANNUELLEMENT		
	A amortir.	Amorties.	Intérêts.	Amortissement.	Total par annuité.
1950.....	1.321	24	52.840	24.060	76.840
1951.....	1.297	24	51.880	24.000	75.880
1952.....	1.273	25	50.920	25.000	75.920
1953.....	1.248	26	49.920	26.000	75.920
1954.....	1.222	27	48.880	27.000	75.880
1955.....	1.195	29	47.800	29.000	76.800
1956.....	1.166	30	46.640	30.000	76.640
1957.....	1.136	31	45.440	31.000	76.440
1958.....	1.105	32	44.200	32.000	76.200
1959.....	1.073	34	42.920	34.000	76.920
1960.....	1.039	35	41.560	35.000	76.560
1961.....	1.004	36	40.160	36.000	76.160
1962.....	968	38	38.720	38.000	76.720
1963.....	930	39	37.200	39.000	76.200
1964.....	891	41	35.640	41.000	76.640
1965.....	850	42	34.000	42.000	76.000
1966.....	808	44	32.320	44.000	76.320
1967.....	764	46	30.560	46.000	76.560
1968.....	718	48	28.720	48.000	76.720
1969.....	670	50	26.800	50.000	76.800
1970.....	620	52	24.800	52.000	76.800
1971.....	568	54	22.720	54.000	76.720
1972.....	514	56	20.560	56.000	76.560
1973.....	458	58	18.320	58.000	76.320
1974.....	400	60	16.000	60.000	76.000
1975.....	340	63	13.600	63.000	76.600
1976.....	277	65	11.080	65.000	76.080
1977.....	212	68	8.480	68.000	76.480
1978.....	144	71	5.760	71.000	76.760
1979.....	73	73	2.920	73.000	75.920
		1.321	969.360	1.321.000	2.290.360

Société Nouvelle de Soudages BONNE ESPERANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48 MILLIONS DE FRANCS
23, RUE DU ROCHER, A PARIS.
R. C.: Seine 25269.

Obligations 4 1/4 0 0 1942 de 5.000 F.

Les vingt-sept obligations 4 1/4 0/0 correspondant au septième amortissement (1er octobre 1950) ont été rachetées.

L'obligation n° 706, sortie au tirage du 4 avril 1943, n'a pas été présentée au remboursement.

LES EXPLOITATIONS ELECTRIQUES ET INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 108.062.500 F
SIÈGE SOCIAL: 156, RUE DE L'UNIVERSITÉ, PARIS

Obligations 3 0/0 émission 1914.

Liste des 179 obligations sorties au tirage du 3 juillet 1950 (dernier tirage) remboursables à partir du 1er août 1950 au pair de 500 F, et des obligations restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
11 à 19	1949	1.953 à 1.960	1948	2.961 à 2.970	1950
41 à 50	1940	1.999	1946	2.989	1947
163	1948	2.004	1948	2.997	1947
166	1948	2.011 à 2.013	1948	3.021	1946
313 et 341	1949	2.015	1948	3.041 à 3.060	1949
481 à 490	1940	2.017 et 2.018	1948	3.071 et 3.072	1949
601 à 610	1947	2.101 à 2.109	1950	3.074	1949
611 à 620	1940	2.131 à 2.140	1950	3.076 à 3.079	1949
661 à 670	1940	2.272 à 2.279	1949	3.140	1938
831 à 840	1949	2.302	1948	3.157	1925
851 à 860	1948	2.351 à 2.360	1949	3.161 à 3.170	1950
1.041 à 1.050	1950	2.368	1949	3.187	1942
1.453 à 1.459	1947	2.370	1949	3.191	1948
1.461 à 1.470	1940	2.387	1944	3.219 et 3.220	1946
1.491 à 1.500	1947	2.431 à 2.440	1940	3.251 à 3.260	1949
1.502 à 1.504	1948	2.539 et 2.540	1949	3.351 à 3.353	1949
1.521 à 1.530	1940	2.551 à 2.556	1948	3.358 et 3.359	1949
1.569	1949	2.559 et 2.560	1948	3.381	1946
1.617	1947	2.561	1946	3.387 à 3.389	1946
1.619 et 1.620	1947	2.612	1945	3.448	1941
1.621 à 1.630	1943	2.631 à 2.640	1950	3.461 à 3.464	1949
1.651 à 1.654	1947	2.651	1932	3.466 à 3.470	1949
1.701 à 1.708	1946	2.661 et 2.662	1949	3.482	1947
1.715	1948	2.664 à 2.667	1949	3.491 à 3.500	1950
1.720	1948	2.671 à 2.680	1940	3.508 à 3.510	1934
1.722 et 1.723	1945	2.712 à 2.714	1945	3.511 à 3.514	1941
1.731 à 1.740	1940	2.721	1947	3.541 à 3.550	1950
1.801 à 1.810	1950	2.729 à 2.732	1947	3.607	1928
1.813 et 1.814	1948	2.734	1947	3.622 et 3.623	1947
1.879	1943	2.841 à 2.846	1949	3.627 et 3.628	1947
1.930	1947	2.920	1945		

Société Industrielle et Commerciale de Transports et de Manutentions (S. I. T. R. A. M.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 144.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 12, RUE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)
Registre du commerce: Seine n° 240568 B.

Obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1943).

Septième amortissement du 15 novembre 1950.

MM. les obligataires sont informés que la Société industrielle et commerciale de transports et de manutention, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1943), a racheté sur le marché la quantité d'obligations à amortir le 15 novembre 1950; en conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

BILANS DE SOCIÉTÉS

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES DE RISQUES DIVERS

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Société anonyme au Capital de 125.000.000 de francs

Etablie à PARIS, 15 bis, Rue Laffitte

Registre du commerce: Seine n° 224640 B.

ETAT A 1 — **Bilan (avant répartition).**

ACTIF		
Capital social appelé et non encore versé		»
Placements:		
I. — Valeurs déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations		19.831.253 83
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'Etats étrangers		20.114.940 »
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:		
1. Valeurs mobilières admises sans limitation	281.898.135 69	
2. Autres valeurs	35.496.333 25	
		317.394.468 94
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
1. Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	1.372.437.339 53	
2. Autres valeurs	213.056.556 91	
		1.585.493.896 44
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances		7.310.581 22
VI. — Valeurs remises par les réassureurs		45.052.002 »
VII. — Autres valeurs détenues par la société		»
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs	»	
b) Espèces	96.213.242 04	
		96.213.242 04
Créances pour dépôts de garantie effectués par la compagnie		1.738.261 98
Créances sur les fonds de majoration accidents du travail		133.407 »
Espèces en caisse		1.175.135 »
Banques, chèques postaux		252.153.065 17

PASSIF		
Capital social: actions entièrement libérées		125.000.000 »
Réserve pour diverses éventualités		4.465.412 69
Réserve de garantie		69.960.145 »
Réserve pour cautionnements		33.256.345 »
Primes à l'émission		»
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques):		
1. Gestion spéciale des rentes d'accidents du travail:		
a) Réserves mathématiques (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	302.762.733 »	
b) Réserve de capitalisation	5.759.350 »	
c) Autres réserves	8.826.144 »	
		317.348.227 »
2. Opérations d'assurances directes:		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)	437.522.146 »	
b) Réserve pour sinistres à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés) ..... 1.551.609.954 » Complément de réserve.. 2.889.636 13	1.554.499.590 13	
c) Réserves mathématiques (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	89.218.073 »	
d) Autres réserves techniques	»	
		2.081.239.809 13
3. Acceptations en réassurance:		
a) Réserve pour risques en cours	19.635.543 »	
b) Réserve pour sinistres restant à payer	94.896.223 »	
		114.531.766 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	91.612.154 24	
b) Dettes immédiatement exigibles	7.628.437 »	
c) Dettes pour intérêts à payer sur parts bénéficiaires	2.375.000 »	
		101.615.591 24
Dettes pour dépôts de garantie des assurés (provisions de primes)		17.083.100 50
Réserve en faveur des employés à la disposition du conseil		12.551.239 04
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	60.364.908 55	
b) Valeurs mobilières	45.052.002 »	
		105.416.910 55

ETAT A 1 **Bilan (avant répartition).**

ACTIF (*suite*).			PASSIF (*suite*).		
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:			Dettes en compte courant envers les cessionnaires..		100.464.397 87
a) Espèces en caisse dans les agences	99.829.715 94		Dettes en compte courant envers les cédants.....		23.373.702 33
b) Primes acquises à l'exercice et non émises.....	187.096.320 »		Loyers et revenus perçus d'avance.....		14.576.728 45
c) Primes émises au titre des exercices suivants.....	»		Dettes diverses (créditeurs divers).....		23.391.027 76
d) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date:			Réserves ou provisions pour annulations de primes.		28.000.000 »
1. Primes nettes d'impôts et de commissions.....	152.423.912 »		Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances.....		21.915.547 »
2. Impôts et commissions sur primes ci-dessus.....	36.275.709 »		Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur de l'actif.....		4.251.871 56
e) Primes à recevoir, quittances de plus de trois mois de date	93.780.171 »		Plus-value de réévaluation (réserve spéciale prévue par l'article 7 du décret du 23 mai 1946).....		26.055.539 43
f) Primes contentieuses.....	27.554.031 »		Réserve pour fluctuation des changes.....		»
		596.959.921 94	Réserve pour dépenses de reconstruction et de réparation		»
Créances en compte courant sur les cessionnaires.		9.848.445 49	Réserve pour commissions dues.....		53.421.468 82
Créances en compte courant sur les cédants.....		5.384.623 89			
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		31.406.941 »	Résultats:		
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		285.889.415 »	*a*) Excédents de recettes reportés des exercices antérieurs	»	
Créances diverses.....		3.312.381 10	*b*) Excédents de recettes de l'exercice	7.503.860 17	
Intérêts échus et non recouvrés.....		2.510.689 »			7.503.860 17
Intérêts courus et non recouvrés.....		»			
Total.....		3.285.452.674 04	Total.....		3.285.452.674 04

ETAT A 2 **Etat détaillé des profits et pertes de la société (avant répartition).**

DEBIT			CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*			1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres payés.....		790.530.109 36	Primes émises, accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations.....	2.049.421.522 91	
Participation des assurés aux bénéfices.....		4.000.990 »	Primes acquises à l'exercice et non émises	187.096.320 »	
Commissions échues.....		388.419.604 59			2.236.517.812 91
Primes cédées en réassurance.....		311.604.937 31	Part des réassureurs dans les sinistres payés.....		115.521.152 34
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):			Recours et sauvetages sur sinistres.....		25.802.474 44
a) Risques en cours.....	457.157.689 »		Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice.....		320.296.356 »
b) Sinistres à payer.....	1.646.506.177 »		Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
Complément	2.889.636 13		*a*) Risques en cours.....	358.087.184 »	
c) Autres réserves techniques...	89.218.073 »		*b*) Sinistres à payer.....	1.151.545.676 »	
		2.195.771.575 13	Complément	2.889.636 13	
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice.....		28.000.000 »	*c*) Autres réserves techniques...	60.781.373 »	
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre de l'exercice.....		21.915.547 »			1.573.306.869 13
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs.....		230.604.259 »	Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées du 31 décembre de l'exercice précédent.....		28.000.000 »
Autres éléments de débit imputables aux catégories.		134.091.070 »	Autres réserves affectées aux catégories du 31 décembre de l'exercice précédent.....		25.422.084 »
Frais généraux et impôts à la charge de la société.		324.123.501 79	Autres éléments de crédit imputables aux catégories.		72.534.051 87
			Portion des frais généraux à la charge de la gestion spéciale des rentes accidents du travail.....		1.224.554 »
2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail.*			2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail.*		
Arrérages de rentes payés.....		24.491.080 41	Capitaux constitutifs de rentes, virés des résultats des opérations d'assurances:		
Frais généraux.....		1.224.554 »	*a*) A la suite de sinistres.....		50.988.741 »
Capitaux constitutifs sortis:			*b*) A la suite de revisions.....		4.350.532 »
a) Par suite de versements à la C. N. R.....	505.583 »		Revenus des valeurs affectées à la gestion spéciale..		10.715.878 15
Virement aux résultats des opérations d'assurances			Capitaux constitutifs de rentes versés par d'autres assureurs (art. 16).....		»
b) Par suite de rachats, remariages ou départs à l'étranger	375.796 »		Bénéfice sur réalisation des valeurs affectées à la gestion spéciale.....		»
c) Par suite de rachats, revisions	2.969.350 »		Plus-value par estimation des valeurs affectées à la gestion spéciale.....		»
d) Autres sorties.....	6.271.348 »		Report des réserves du 31 décembre de l'exercice précédent:		
		10.122.017 »	Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise	270.841.849 20	
Moins-value pour réalisation des valeurs affectées à la gestion spéciale.....		5.004.170 95	Réserve de capitalisation.....	5.758.699 83	
Moins-value par estimation des valeurs affectées à la gestion spéciale.....		»	Autres réserves techniques.....	7.548.426 90	
Réserves au 31 décembre de l'exercice:					284.148.975 99
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise	302.762.733 »		Autres éléments de crédit imputables à la gestion spéciale		»
Réserve de capitalisation.....	5.759.350 »				
Autres réserves techniques.....	8.826.144 »				
		317.348.227 »			

ETAT A 2 **Etat détaillé des profits et pertes de la société (avant répartition).**

DEBIT (*suite*).		**CREDIT** (*suite*).	
3e PARTIE. — *Gestion générale.*		3e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Frais de gestion (intérêts à payer sur parts bénéficiaires)	2.375.000 »	Revenus des valeurs mobilières et immobilières	39.891.639 91
Moins-value par estimation de valeurs	»	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	10.561.681 30
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères	4.315.878 33	Plus-value par estimation de valeurs mobilières et immobilières	»
Amortissement réglementaire des immeubles	932.211 »	Plus-value sur conversion de monnaies étrangères	»
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes.		Impôts et taxes sur primes d'assurances directes	157.380.902 28
a) Versés 87.681.726 01		Report des réserves du 31 décembre de l'exercice précédent:	
b) Dus 69.699.176 24	157.380.902 28	Réserve de garantie	69.960.145 »
Réserves ou provisions au 31 décembre:		Réserve pour cautionnements	35.572.150 »
Réserve de garantie	69.960.145 »	Réserve pour fluctuation des changes	»
Réserve pour cautionnements	33.276.315 »	Réserve pour débiteurs douteux	2.000.000 »
Réserve pour débiteurs douteux	2.100.000 »	Réserve pour amortissement des valeurs mobilières et immobilières	»
Réserve pour fluctuation des changes	»	Réserve pour dépenses de reconstruction et de réparation	»
Réserve pour amortissement des valeurs mobilières et immobilières	740.000 »	Report des bénéfices des exercices antérieurs	»
Réserve pour dépenses de reconstruction et de réparation	»	Total général	5.064.799.336 32
Autres éléments du débit	5.953.351 »		
Solde créditeur	7.503.860 17		
Total général	5.064.799.336 32		

REPARTITION

Participation du personnel aux bénéfices	1.200.617 »
Provision pour impôts à régler	4.689.400 »
Complément de réserve pour sinistres à régler	1.613.783 17
	7.503.860 17

ETAT A 5 **Récapitulation des valeurs appartenant à la société au 31 décembre 1949.**

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	en milliers de francs.	en milliers de francs	en milliers de francs.
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:			
A) Valeurs appartenant à la société	19.831	17.754	19.831
II. Valeurs déposées en cautionnement auprès d'un Etat étranger:			
a) Valeurs appartenant à la société	20.111	20.786	20.111
III Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	281.898	240.861	281.898
b) Autres valeurs	35.496	29.975	35.496
	317.394	270.836	317.394
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A) Valeurs visées à l'article 154 du décret	1.194.023	1.217.316	1.194.023
C) Valeurs visées à l'article 164 du décret	178.413	171.077	178.413
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats	1.372.437	1.388.393	1.372.437
D) Valeurs visées à l'article 163 du décret	213.056	231.311	213.056
	1.585.493	1.620.305	1.585.493
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
Valeurs de l'article 154	7.340	6.500	7.340
VI. Valeurs remises par les réassureurs:			
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	45.052	45.052	45.052
Total général	1.995.527	1.981.296	1.995.527
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (IV A+V a+VI a)	1.459.472	1.497.241	1.459.472
2. Valeurs de l'article 154 consignées à la caisse des dépôts et consignations (I B)	»	»	»
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938 (IA+IB+II a+III b+IV A+IV B+IV C+V)	1.455.520	1.462.940	1.455.520
4. Total des immeubles:			
G. S. comprise	187.182	187.182	187.182
G. S. déduite	187.182	187.182	187.182
5. Total des prêts hypothécaires:			
G. S. comprise	495	495	495
G. S. déduite	495	495	495
6. Total des valeurs mobilières:			
G. S. comprise	1.762.797	1.748.506	1.762.797
G. S. déduite	1.445.463	1.477.670	1.445.463
7. Néant.			
8. Total 4+5+6+7:			
G. S. comprise (total égal au total I A+II a+III+IV+V)	1.950.475	1.936.184	1.950.475
G. S. déduite (total égal au total I A+II a+IV+V)	1.633.080	1.665.347	1.633.080

COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCES-VIE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DECRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL: 30.000.000 de francs versés.

R. C. Seine n° 240067 B.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1949.

ACTIF	
Placements:	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	35.000 »
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale.	
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	411.785.064 97
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société.	200.405.832 »
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la compagnie en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances..	2.912.000 »
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:	
a) Valeurs	1.948.750 »
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	31.000 »
Espèces en caisse au siège social	1.905.623 »
Banques, chèques postaux	12.855.835 39
Compte courant au Trésor (art. 157 du décret du 30 décembre 1938)	7.037.450 »
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:	
a) Espèces en caisse dans les agences	5.987.903 49
c) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	14.495.604 »
d) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	8.884.124 50
e) Autres créances sur les agents et courtiers..	203.842 »
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	29.376.958 86
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	8.559.110 08
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	341.735.461 »
Réserves mathématiques à la charge des rétrocessionnaires	68.927.460 »
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires	11.375.006 »
Créances diverses	243.592 20
Créances immédiatement exigibles	3.927.859 94
Intérêts échus et non recouvrés	1.301.583 »
Intérêts courus et non recouvrés	7.154.243 »
Commissions d'acquisition à amortir, exercice 1947.	2.184.000 »
Commissions d'acquisition à amortir, exercice 1948.	59.545 »
Commissions d'acquisition à amortir, exercice 1949.	696.455 »
Autres éléments d'actif	8.274.716 »
Totaux	1.152.324.109 43

PASSIF	
Capital social	30.000.000 »
Réserves diverses:	
Prime d'émission 1929	807.593 »
Prime d'émission 1943	746.136 50
Provision pour éventualités	470.000 »
Réserve de garantie	4.760.922 »
Réserve spéciale de réévaluation (valeurs mobilières)	1.848.087 »
Réserve spéciale de réévaluation (immeubles)..	2.011.253 »
Réserve pour cautionnement	35.000 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats: (réserves techniques):	
1° Réserves mathématiques affaires directes et affaires acceptées jusqu'au 30 juin 1942 (réassurances non déduites):	
a) Pour risques en cours	667.147.105 »
b) Pour sinistres à payer	10.154.788 »
c) Pour arrérages échus et non payés	121.948 25
d) Pour capitaux échus et non payés	5.772.453 05
e) Pour rachats à payer	205.240 »
2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:	
a) Participations dues à payer aux assurés..	61.107 35
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés	7.001.355 »
3° Autres réserves techniques:	
Dépôts de primes à régulariser	114.236 60
4° Réserves techniques des acceptations en réassurances à partir du 1er juillet 1942 (rétrocessions non déduites):	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	161.161.940 »
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer....	1.639.483 »
Réserve de capitalisation	3.808.574 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:	
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées....	6.087.847 80
b) Dettes immédiatement exigibles	1.933.105 90
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires:	
a) Provision de primes et autres dépôts de garantie en espèces	56.000 »
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société	3.665.219 »
Dettes envers les agents et courtiers	5.534.290 05
Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées:	
a) Espèces	5.087.335 »
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société..	200.405.832 »
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	27.757.955 54
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants	13.888 75
Loyers et revenus perçus d'avance	894.549 60
Dettes diverses	298.708 69
Réserves ou provisions pour fluctuation de change sur devises étrangères	482.668 »
Autres réserves pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:	
Réserve pour annulation de primes	890.000 »
Autres éléments du passif	401.410 »
Intérêts aux parts bénéficiaires	856.620 »
Solde à reporter	3.481 60
Totaux	1.152.324.109 43

Etat détaillé de profits et pertes de l'exercice 1949.

DEBIT		CREDIT	
1re Partie. — *Résultat des opérations d'assurances.*		**1re Partie. — *Résultat des opérations d'assurances***	
Sinistres survenus:		Primes émises et accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations:	
Assurances vie et décès	11.841.647 »	*a*) Primes uniques	1.239.218 »
Participation des assurés aux bénéfices	202.755 »	*b*) Primes annuelles	200.824.009 60
Capitaux et arrérages échus	29.086.168 »	Part des réassureurs:	
Rachats effectués	8.848.275 »	*a*) Dans les sinistres survenus	8.011.740 »
Commissions payées et à payer	99.756.803 05	*b*) Dans les capitaux et arrérages échus	12.845.301 »
Primes cédées en réassurances et rétrocédées	123.108.374 »	*c*) Dans les rachats effectués	4.853.340 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):		Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	410.682.921 »
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	828.309.045 »	Bénéfices sur les nues-propriétés	10.430 »
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	7.001.355 »	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):	
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent, à la charge des réassureurs. 353.444.715 »		*a*) Réserves mathématiques pour risques en cours. 741.398.201 »	
Change 1.155.230 »	354.599.945 »	Change 1.501.745 »	742.899.946 »
Réserves techniques cédées aux réassureurs pendant l'exercice	6.923.648 »	*b*) Réserves pour bénéfices non distribué aux assurés 6.310.377 »	
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs	3.149.010 »	Change 5.915 »	6.316.292 »
Frais généraux	20.814.683 83	Réserves mathématiques reçues des réassureurs pendant l'exercice	3.461.048 »
Impôts à la charge de la société	406.906 »	Autres éléments de crédit imputables aux catégories	79.668.324 72
		Intérêts crédités aux réserves techniques	15.799.437 »
2e Partie. — *Gestion générale.*		**2e Partie. — *Gestion générale.***	
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	86.747 »		
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières	1.664.141 »		
Moins-value par estimation de valeurs	584.877 61		
Moins-values par estimation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	132.500 »	Revenus des valeurs mobilières	17.740.105 70
Moins-values sur conversion de monnaies étrangères	2.636.218 »	Revenus des immeubles	396.709 »
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères	2.810 »	Revenus des prêts hypothécaires	197.674 10
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel	89.870 »	Revenus des autres valeurs	562.504 75
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret du 30 décembre 1938)	111.825 »	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières	10.765.224 80
Amortissement des commissions à amortir de l'exercice 1947	728.000 »	Report des moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre 1948	410.765 61
Amortissement des commissions à amortir, exercice 1948	14.886 »	Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	136.211 »
Réserves ou provisions à la fin de l'exercice:		Plus-value sur conversion de monnaies étrangères	2.565.725 »
Réserve de capitalisation	3.898.574 »	Revenus, intérêts et bénéfices divers	309.611 »
Réserve de garantie	4.760.922 »	Commissions d'acquisition non amorties de l'exercice	696.155 »
Provision pour fluctuation de change	482.668 »	Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:	
Réserve pour annulations de primes	890.000 »	Réserve de capitalisation	5.508.865 »
Autres éléments de débit:		Réserve de garantie	3.766.351 »
Intérêts dus à divers comptes créditeurs	440.812 »	Provision pour fluctuation de change	353.191 »
Intérêts crédités aux réserves techniques	15.799.437 »	Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs	5.638 96
Solde créditeur	860.107 05		
Total général	1.530.227.039 54	Total général	1.530.227.039 54

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	856.623 »
Solde à reporter	3.484 05
	860.107 05

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

ETAT A-5 *Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.*

DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170—1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170—2° du décret du 30 déc. 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	En milliers de francs.			
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total I	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	35	35	35	35
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	284.078	284.078	250.220	283.513
b) Autres valeurs admises par l'article 153	116.412	116.412	117.444	116.093
Total *a* + *b*	400.526	400.526	367.700	399.642
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	4.503	4.503	4.028	4.365
d) Avances sur polices	7.023	7.023	7.023	7.023
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	788	788	788	788
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total III A	412.842	412.842	379.540	411.820
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret.	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	200.405	200.405	200.405	200.405
b) *c*) Autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153	2.912	2.912	2.505	2.912
b) Autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
VI. — Autres valeurs détenues par la société	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.
Total général	616.160	616.160	582.451	615.137
Totaux partiels:				
1° Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *c* n° 1 + IV *a* + V *a*)	604.597	604.597	571.364	603.711
2 Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	124.651	124.651	124.801	124.194
3° Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	380.693	380.693	347.304	379.990
4° Total des immeubles	22.365	22.365	22.046	22.046
5° Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	5.636	5.636	5.636	5.636
6° Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	7.058	7.058	7.058	7.058
Total (3 + 4 + 5 + 6) égal au total (I *a* + II *a* + III + V)	415.754	415.754	382.045	414.733

COMPAGNIE DU SOLEIL

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

FONDEE EN 1829

CAPITAL SOCIAL : 69.000.000 de francs, entièrement libéré.

Registre du commerce : Seine N° 17280.

SIÈGE à PARIS, rue de Châteaudun, 44

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1949.

ACTIF

Placements :		
II — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger....	21.573.517	
IV — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :		
1. Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés	550.563.377	
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances.	10.855.000	
		582.991.894
VI. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société		155.289.260
VII. — Autres valeurs détenues par la société....		3.229.636
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées :		
a) Valeurs	5.017.245	
b) Espèces	32.911.917	
		37.929.162
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société		324.000
Espèces en caisse au siège social.....		5.239.218
Banques, chèques postaux.....		66.905.926
Compte courant au Trésor.....		433.856
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :		
a) Espèces en caisse dans les agences	96.315.086	
d) Primes à recevoir : quittances de moins de trois mois de date.	83.564.096	
e) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date..	95.049.223	
		271.928.405
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		9.622.206
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		15.566.691
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		106.948.942
Réserves pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires		9.618.361
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires	50.088.582	
Dont à déduire : part des réassureurs dans la contribution provisionnelle du fonds commun pour sinistres de sabotage.....	1.055.500	
		49.033.082
Réserve pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires		3.891.872
Contribution provisionnelle du fonds commun au règlement des sinistres de sabotage :		
a) Part de la société.....	801.776	
b) Part des réassureurs.....	1.055.500	
		1.857.276

PASSIF

Capital social.....		69.000.000
Prime d'émission.....		3.012.119
Réserves diverses :		
Provision pour éventualités.....		2.432.729
Réserve de garantie.....		13.800.000
Réserve pour cautionnements.....		15.580.000
Réserve spéciale de réévaluation 1945 :		
Immeubles	44.580.854	
Valeurs mobilières.....	2.573.389	
		47.154.243
Réserve spéciale de réévaluation 1949 :		
Immeubles	92.343.268	
Valeurs mobilières.....	3.036.432	
		95.379.610
Engagements de la société envers les assurés :		
2. — Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice	416.228.888	
b) Réserve pour sinistres restant à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés).....	112.566.281	
3. — Acceptations en réassurance, rétrocessions non déduites :		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice).....	31.016.604	
b) Réserve pour sinistres restant à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés).....	15.203.176	
		578.014.949
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	179.670.404	
b) Dettes immédiatement exigibles.	2.041.041	
		181.711.445
Dettes pour dépôts de garantie des agents et des tiers autres que les cessionnaires		
a) Dépôts de garantie en espèces..	2.981.221	
b) Dépôts de garantie en valeurs mobilières	3.229.636	
		6.213.857
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société.....		23.573.503
Dettes envers les agents et courtiers.....		42.256.715
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées :		
a) Espèces	15.871.369	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	155.280.200	
		171.100.569
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires.....		23.507.077
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		6.497.897
Loyers et revenus perçus d'avance.....		17.963
Dettes diverses (créditeurs divers).....		1.015.184
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles :		
Provision pour impôts.....	2.250.000	
Provision pour pertes occasionnées par faits de guerre dans les agences	473.693	
		2.723.693

ACTIF (suite).			PASSIF (suite).		
Créances diverses:			Provision pour annulation de primes		89.418.192
Créances immédiatement exigibles	35.225.699		Provisions pour fluctuations de change sur devises étrangères		17.057.502
Débiteurs divers	6.180.964				
		41.406.663	Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif ou de passif:		
Intérêts et loyers échus et non recouvrés		376.746	Provision pour créances douteuses	522.193	
Intérêts courus et non recouvrés		18.724	Provision pour pertes à l'étranger résultant de la guerre	3.000.000	
Commissions d'acquisition à amortir:			Provision pour fluctuations des valeurs	1.895.897	
Exercice 1946	3.237.500				5.418.090
Exercice 1947	28.500.000		Intérêts aux parts bénéficiaires		4.672.202
Exercice 1948	8.737.500		Dividende		6.400.000
		40.475.000	Solde à reporter		6.291
Total		1.406.086.920	Total		1.406.086.920

Etat détaillé du compte de profits et pertes de la société (exercice 1949).

DEBIT				CREDIT			
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*				1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*			
Sinistres payés			301.613.012	Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations			1.103.714.339
Contribution provisionnelle au 31 décembre 1948 du fonds commun au règlement des sinistres de sabotage (circulaire du 2 mai 1944):				Parts des réassureurs dans les sinistres payés			111.702.322
a) Part de la société	1.908.090			Recours et sauvetages sur sinistres	7.848.683		
b) Part des réassureurs	3.101.183			Remboursement du fonds commun pour sinistres de sabotage	2.986.139		
		5.009.273				10.834.822	
Commissions échues			325.942.619	Contribution provisionnelle au 31 décembre 1949 du fonds commun au règlement des sinistres de sabotage (circulaire du 2 mai 1944):			
Primes cédées en réassurance			318.391.096	*a*) Part de la société	801.776		
Frais généraux			168.623.153	*b*) Part des réassureurs	1.055.500		
Impôts à la charge de la société			23.197.015			1.857.276	
Réserves techniques au 31 décembre 1949 (réassurances non déduites):				Réserves techniques au 31 décembre 1949 à la charge des réassureurs:			
a) Risques en cours	450.245.492			*a*) Risques en cours	116.567.303		
b) Sinistres à payer	127.769.457			*b*) Sinistres à payer. 53.980.454 »			
		578.014.949		Dont à déduire: part des réassureurs dans la contribution provisionnelle pour sinistres de sabotage 1.055.500 »			
Réserve pour annulation de primes au 31 décembre 1949			89.418.192		52.924.954		169.492.257
Réserves techniques au 31 décembre 1948 à la charge des réassureurs:				Réserves techniques au 31 décembre 1948 (réassurances non déduites):			
a) Risques en cours:				*a*) Risques en cours:			
Selon bilan à cette date	75.957.153 »			Selon bilan à cette date	305.467.673 »		
Différence de change	51.549 »			Différence de change	235.662 »		
		76.008.702				305.232.011	
b) Sinistres à payer:				*b*) Sinistres à payer:			
Selon bilan à cette date	42.610.842 »			Selon bilan à cette date	123.460.560 »		
Différence de change	754.315 »			Différence de change	198.417 »		
	43.365.157 »					123.658.977	
Dont à déduire: part des réassureurs dans la contribution provisionnelle pour sinistres de sabotage	3.101.183 »						428.890.988
		40.263.974		Réserve pour annulation de primes au 31 décembre 1948.			
			116.272.676	Selon bilan à cette date		39.431.505	
				Différence de change		58.480	
							39.489.985
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs			29.449.308	Autres éléments de crédit imputables aux catégories			120.260.999

DEBIT (*suite*)		
3e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Moins-value par estimation de valeurs au 31 décembre 1949		4.390.789
Moins-value par estimation de créances pour valeurs remises aux cédants au 31 décembre 1949		479.898
Report de la plus-value par estimation de créances pour valeurs remises aux cédants au 31 décembre 1948		161.580
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		1.873.744
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes		
a) Versés	157.633.696	
b) Dus	110.101.192	
		267.734.888
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel		397.636
Amortissement des immeubles		885.351
Amortissement des commissions à amortir:		
Exercice 1946	3.237.500	
Exercice 1947	14.250.000	
Exercice 1948	2.912.500	
		20.400.000
Réserves ou provisions au 31 décembre 1949:		
Réserve de garantie	13.800.000	
Réserve pour cautionnement	15.580.000	
Réserves spéciales de réévaluation 1945	47.154.213	
Réserves spéciales de réévaluation 1949	95.379.640	
Provision pour fluctuations des valeurs	1.895.897	
Provision pour fluctuations de change sur devises étrangères	17.057.502	
		190.867.282
Intérêts débiteurs		287.889
Solde créditeur		11.078.493
Total		2.457.518.813

CREDIT (*suite*)		
3e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Revenu des valeurs mobilières		10.055.834
Revenu des immeubles		911.245
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières		461.774
Report de la moins-value par estimation de valeurs au 31 décembre 1948		885.428
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		293.941
Plus-value sur conversion des monnaies étrangères		1.821.151
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)		268.583.611
Report des réserves ou provisions au 31 décembre 1948:		
Réserve de garantie	6.855.273	
Réserve pour cautionnement	16.005.000 »	
Différence de change	425.000 »	
	15.580.000	
Réserves spéciales de réévaluation 1945	47.154.213	
Réserve pour fluctuation des valeurs	1.913.363 »	
Différence de change	36.214 »	
	1.877.149	
Provision pour fluctuations de change sur devises étrangères	17.110.095	
		88.576.760
Réserves spéciales de réévaluation constituées en 1949		95.379.640
Autres éléments de crédit		4.280.225
Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs		50.256
Total		2.457.518.813

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires (d'après la loi du 25 avril 1946, art. 7) 3 p. 100	4.004.750	
Supplément 0,50 p. 100	667.452	
		4.672.202
Dividende		6.400.000
Solde à reporter		6.291
		11.078.493

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après le cours de la Bourse au jour d'inventaire	VALEUR figurant à l'actif du bilan
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnements ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger.			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	21.658.550	21.573.517	21.573.517
IV. Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale.			
A. Valeurs visées à l'article 151 du décret	561.862.704	541.571.990	541.571.990
C. Valeurs visées à l'article 164 du décret	8.993.213	8.991.387	8.991.387
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (A + C)	570.855.917	550.563.377	550.563.377
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances.			
a) Valeurs de l'article 151 du décret	11.429.735	10.855.000	10.855.000
VI. Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société.			
a) Valeurs visées à l'article 151 du décret	155.289.260	155.289.260	155.289.260
VII. Autres valeurs détenues par la société	3.229.636	3.229.636	3.229.636
Total général	762.463.128	741.510.790	741.510.790
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 151 (IV A + V *a* + VI *a*)	728.581.699	707.716.250	707.716.250
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938 (II *a* + IV A + IV C + V)	603.944.232	582.991.894	582.991.894
4. Total des immeubles	181.039.965	161.478.416	161.478.416
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues)	422.904.267	418.513.478	418.513.478
8. Total 4 + 6	603.944.232	582.991.894	582.991.894

L'AIGLE

COMPAGNIE FRANCAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL : 30.000.000 de francs versés.

R. C. Seine n° 70745.

SIÈGE SOCIAL : Rue de Châteaudun, 44, PARIS

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1949.

ACTIF	
Placements:	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	3.755.911 »
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	799.552.697 91
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	8.206.739 »
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	10.703.934 »
VI. — Autres valeurs détenues par la société	2.400 »
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	31.000 »
Espèces en caisse au siège social	213.129 »
Banques, chèques postaux	23.100.816 23
Compte courant au Trésor (art. 157 du décret du 30 décembre 1938)	22.499.269 »
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:	
a) Espèces en caisse dans les agences	11.915.478 61
c) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	20.002.381 »
d) Primes à recevoir, quittances de plus de trois mois de date	7.394.265 »
e) Autres créances sur les agents et courtiers	120.795 »
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	3.015.358 25
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	2.142.518 85
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	318.757.102 »
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires	11.371.944 25
Créances diverses	1.423.867 17
Créances immédiatement exigibles	2.400.811 »
Intérêts échus et non recouvrés	5.071.103 95
Intérêts courus et non recouvrés	10.705.470 »
Autres éléments d'actif	578.660 50
Totaux	1.294.058.981 72

PASSIF	
Capital social	30.000.000 »
Réserves diverses:	
Prime d'émission sur augmentation de capital	3.531.210 85
Réserve extraordinaire spécialement affectée à la garantie des dépréciations des valeurs mobilières	2.250.000 »
Provision pour éventualités	2.381.549 »
Réserve de garantie	8.113.238 »
Réserve spéciale de réévaluation 1945 (valeurs mobilières)	15.717.113 »
Réserve spéciale de réévaluation 1949 (valeurs mobilières)	19.270.159 »
Réserve spéciale de réévaluation 1945 (immeubles)	53.243.455 »
Réserve spéciale de réévaluation 1949 (immeubles)	71.187.141 »
Réserve pour cautionnement	3.500.000 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques):	
1° Réserves mathématiques affaires directes et affaires acceptées jusqu'au 30 juin 1942 (réassurances non déduites):	
a) Pour risques en cours	828.711.214 »
b) Pour sinistres à payer	8.036.513 60
c) Pour arrérages échus et non payés	115.360 15
d) Pour capitaux échus et non payés	13.662.124 05
e) Pour rachats à payer	515.934 »
2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:	
a) Participations dues à payer aux assurés	204.366 50
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés	19.878.724 95
4° Réserves techniques des acceptations en réassurances à partir du 1er juillet 1942 (rétrocessions non déduites):	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	140.418.786 »
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer	1.282.793 »
Réserve de capitalisation	4.016.034 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:	
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	7.440.812 09
b) Dettes immédiatement exigibles	13.370.083 48
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires:	
a) Provision de primes et autres dépôts de garantie en espèces	13.930 »
b) Dépôt de garantie en valeurs mobilières	2.400 »
Réserve de prévoyance en faveur des employés et des agents de la société	7.681.344 »
Dettes envers les agents et courtiers	782.919 »
Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées:	
a) Espèces	737.189 »
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	8.206.739 »
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	4.565.242 45
Dettes en compte courant envers les cédants et les rétrocédants	5.419.291 90
Loyers et revenus perçus d'avance	2.184.702 25
Dettes diverses	710.460 90
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles	
Provision pour gros travaux dans les immeubles	200.000 »
Provision pour travaux différés dans les immeubles	200.000 »
Réserves ou provisions pour fluctuation de changes sur devises étrangères	10.423.873 86
Autres provisions pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:	
Réserve pour annulation de primes	1.370.000 »
Provision pour créances douteuses	1.750.000 »
Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières	93.326 25
Intérêts aux parts bénéficiaires	2.638.323 »
Solde	36.268 44
Totaux	1.294.058.981 72

Etat détaillé de profits et pertes de l'exercice 1949.

DEBIT		
1re Partie — *Résultats des opérations d'assurances*		
Sinistres survenus:		
Assurances vie et décès		23.982.427 50
Participation des assurés aux bénéfices		1.597.241 »
Capitaux et arrérages échus		53.028.911 20
Rachats effectués		15.814.709 25
Commissions payées et à payer		66.386.813 66
Primes cédées en réassurances et rétrocédées		93.012.058 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours		969.160.000 »
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés		19.878.724 95
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	328.857.712 »	
Change	787.130 »	329.644.842 »
Réserves techniques cédées aux réassureurs pendant l'exercice		12.734.407 »
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs		3.548.434 80
Frais généraux		38.505.445 69
Impôts à la charge de la société		1.358.191 »
2e Partie. — *Gestion générale.*		
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts		68.887 »
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières		3.239.945 75
Moins-value par estimation de valeurs		442.786 45
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		10.460.269 55
Pertes sur réalisations de monnaies étrangères		68.162 »
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel		328.501 »
Amortissement réglementaire des immeubles		1.034.042 »
Amortissement des commissions à amortir, exercice 1947		3.160.000 »
Amortissement des commissions à amortir, exercice 1948		310.000 »
Réserves ou provisions à la fin de l'exercice:		
Réserve de capitalisation		4.016.034 »
Réserve de garantie		8.113.238 »
Provision pour fluctuation de change		10.423.873 86
Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières		33.336 25
Réserve pour annulations de primes		1.370.000 »
Autres éléments de débit:		
Intérêts dus à divers comptes créditeurs		70.202 30
Intérêts crédités aux réserves techniques		23.279.418 »
Solde créditeur		2.674.591 44
Total général		1.697.745.493 65

CREDIT		
1re Partie — *Résultats des opérations d'assurances*		
Primes émises et accessoires de primes nets d'impôts et nets d'annulations:		
a) Primes uniques		12.071.934 »
b) Primes annuelles		232.936.260 85
Part des réassureurs:		
a) Dans les sinistres survenus		7.986.871 »
b) Dans les capitaux et arrérages échus		20.176.744 »
c) Dans les rachats effectués		6.560.391 »
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		348.757.402 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	884.306.516 »	
Change	6.166.270 »	890.472.786 »
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	12.651.711 95	
Change	147.030 »	12.798.741 95
Réserves mathématiques reçues des réassureurs pendant l'exercice		15.055.579 »
Autres éléments de crédit imputables aux catégories		23.636.120 10
Intérêts crédités aux réserves techniques		23.279.418 »
2e Partie. — *Gestion générale.*		
Revenus des valeurs mobilières		29.522.406 30
Revenus des immeubles		1.705.490 »
Revenus des prêts hypothécaires		11.822 81
Revenus des autres valeurs		769.132 09
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		35.815.036 60
Plus-values par estimation de valeurs		135.439 95
Report des moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre 1948		76 »
Plus-values sur conversion de monnaies étrangères		10.735.794 55
Revenus, intérêts et bénéfices divers		635.845 »
Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Réserve de capitalisation		7.135.387 »
Réserve de garantie		6.905.939 »
Provision pour fluctuation de change		10.148.348 86
Provision pour fluctuation des cours des valeurs mobilières	81.210 75	
Attribution au cours de l'exercice	259.396 »	340.606 75
Réserve pour annulation de primes		140.000 »
Report ou reliquat des bénéfices des exercices antérieurs		11.920 84
Total général		1.697.745.493 65

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires	2.638.323 »
Solde à reporter	36.268 44
	2.674.591 44

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.

Placements prévus par le décret du 30 décembre 1938.

ETAT A-5

DESIGNATION DES VALEURS	VALEUR ESTIMEE selon les règles de l'article 170 1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170 2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés	VALEUR FIGURANT à l'actif du bilan.
	(en milliers de francs).		
I — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations.			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	Néant.	Néant.	Néant.
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.
Total I	Néant.	Néant.	Néant.
II — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	3.559	3.755	3.755
b) Valeurs prêtées à la société	Néant.	Néant.	Néant.
III — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	387.135	379.627	387.435
b) Autres valeurs admises par l'article 153	351.269	378.200	350.235
Total *a* + *b*	738.705	757.828	737.670
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	54.989	54.939	52.642
d) Avances sur polices	9.239	9.239	9.239
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153	Néant.	Néant.	Néant.
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.
Total III A	802.934	819.007	799.552
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret.	Néant.	Néant.	Néant.
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	8.206	8.206	8.206
b), *c*) Autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 153	10.703	9.190	10.703
b) Autres valeurs	Néant.	Néant.	Néant.
VI. — Autres valeurs détenues par la société	2	2	2
Total général	825.496	840.252	822.311
1° Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *e* n° 1 + IV *a* + V *a*)	**757.705**	**775.315**	**756.671**
2° Valeurs auxquelles s'appliquent les règles de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	**430.523**	**443.086**	**417.338**
3° Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	**625.451**	**641.241**	**623.309**
4° Total des immeubles	**171.887**	**170.853**	**170.853**
5° Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	**10.619**	**10.619**	**10.619**
6° Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles, les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit	**9.239**	**9.239**	**9.239**
Total (3+4+5+6) (égal au total I *a*+II *a*+III+V)	817.197	831.953	814.012

AVIS DIVERS

Emprunts Hongrois libellés en Francs

Obligations 6 1/2 0/0 1924 de l'Etat hongrois. — Bons du Trésor hongrois 6 0/0 1925. — Obligations 4 0/0 1911 de la ville de Budapest. — Obligations 3 1/2 0/0 1903 et 4 0/0 1911 de la banque commerciale hongroise de Pest.

Les opérations de rachat des obligations hongroises libellées en francs, ci-dessus mentionnées, commencées le 15 juillet 1948 (1) ont été temporairement suspendues par suite de l'épuisement des provisions constituées à cet effet.

Le récent accord de payement franco-hongrois a prévu la reprise de ces opérations et l'augmentation des prix de rachat fixés en 1948.

Les porteurs qui désirent adhérer à la nouvelle offre de rachat sont invités à déposer leurs titres à cet effet, accompagnés d'une lettre d'acceptation de cette offre, à partir du 7 août 1950, aux guichets des établissements domiciliataires.

Obligations 6 1/2 0/0 1924 *de l'Etat hongrois*, coupons nos 18 à 27 et no 42 et suivants attachés.
Prix de rachat: 75 F par obligation unitaire de 100 F.
Etablissements domiciliataires: Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit lyonnais, Société générale.

Bons du Trésor hongrois 6 0/0 1925, coupons nos 38 et suivants attachés.
Prix de rachat: 75 F par coupure unitaire de 100 F.
Etablissement domiciliataire: Crédit lyonnais.

Obligations 4 0/0 1911 *de la ville de Budapest*, coupons nos 43 à 49, nos 51 à 53 et nos 68 et suivants attachés.
Prix de rachat: 300 F par obligation.
Etablissements domiciliataires: banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit lyonnais, Société générale.

Obligations 3 1/2 0/0 1903 *de la Banque commerciale hongroise de Pest*, coupons no 22 et suivants attachés (pour les obligations non estampillées) nos 10 à 15 et no 23 et suivants attachés (pour les obligations non estampillées).
Prix de rachat: 375 F par obligation non estampillée; 150 F par obligation estampillée de l'option « A »; 200 F par obligation estampillée de l'option « B ».
Etablissement domiciliataire: Comptoir national d'escompte de Paris.

Obligations 4 0/0 1911 *de la Banque commerciale hongroise de Pest*, coupons nos 7 et suivants attachés (pour les obligations non estampillées) coupons nos 10 à 15 et coupons nos 23 et suivants (pour les obligations estampillées).
Prix de rachat: 375 F par obligation non estampillée; 150 F par obligation estampillée de l'option « A »; 200 F par obligation estampillée de l'option « B ».
Etablissement domiciliataire: Crédit lyonnais.

Les rachats porteront, en premier lieu, sur les titres actuellement déposés auprès des établissements domiciliataires dont le règlement a dû être différé par suite de l'épuisement des provisions. Ils seront ensuite exécutés dans l'ordre de la réception des lettres d'acceptation par ces établissements. Ils seront suspendus sans préavis lorsque les disponibilités limitées, affectées aux opérations, auront été utilisées et ne reprendront qu'après constitution d'une nouvelle provision.

La taxe proportionnelle à laquelle sont assujettis les emprunts funding sera déduite du prix de rachat des obligations 6 1/2 0/0 1924 de l'Etat hongrois et des bons du Trésor hongrois 6 0/0 1925 en ce qui concerne ceux des titres soumis à l'impôt qui ne l'ont pas acquitté jusqu'ici.

(1) Voir: Information de l'association nationale des porteurs français de valeurs mobilières, **no 1934**, du 15 juillet 1948.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **L'association sportive amicale de Bordeaux** change de titre, et devient **Les Chamois de Bordeaux.** Siège social: 21, cours du Maréchal-Foch, Bordeaux.

5 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Judo athletic houdino-bruaysien.** But: développement du sport. Siège social: Szymanck (Valentin), rue Aristide-Briand, Houdain.

5 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association sportive abbevilloise.** But: sports. Siège social: 189, boulevard Voltaire, Abbeville.

7 juillet 1950. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Les amis du syndicat des transporteurs de voyageurs du Pas-de-Calais.** But: grouper les amis du transport routier, faire connaître et défendre le transport par route. Siège social, 71, rue de Lille, Arras.

8 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Fanfare municipale de Wignehies.** But: enseignement de l'art musical. Siège social: ancienne mairie Wignehies.

10 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. L'**Association du hot-club de Brest** a modifié ses statuts et transféré son siège social de la rue Mathieu-Donnard au 10, rue Hippolyte-Violeau, Brest.

10 juillet 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Club cyclo-touriste algérois.** But: encourager et développer la pratique du tourisme à bicyclette. Siège social: 40, rue Alfred-Lelluch (bar de la Station), Alger.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Union des commerçants, artisans, professions libérales du canton de Caudebec-en-Caux.** But: défense des intérêts commerciaux. Siège social: place Saint-Pierre, à Caudebec-en-Caux.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association culturelle, musicale et dansante de l'Union française.** But: entretenir des relations amicales entre tous les citoyens de l'Union française, organiser des répétitions et des soirées dansantes ainsi que des conférences sur des sujets, les sciences, la danse et la musique. Siège social: 235, rue Marcadet, Paris.

12 juillet 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Sports-Electric Chéragas.** But: pratique des exercices physiques, notamment basket-ball, volley-ball, boules, sections masculines, et, plus tard, par la pratique d'autres sports, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: immeuble Electricité-Gaz d'Algérie, Chéragas (Alger).

13 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des vétérans alréens et amis des nécessiteux.** But: aide aux nécessiteux. Siège social: place Joffre, Auray.

13 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association de jeunesse et d'éducation populaire.** But: procurer aux enfants déficients un séjour au grand air, de saines distractions, leur faire contracter de bonnes habitudes, les initier à la vie en commun et fortifier leur santé en vue de la rentrée scolaire. Siège social: hôtel de ville, Douai.

13 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Bourg. **Association de parents d'élèves du centre d'apprentissage de Bourg-en-Bresse.** But: permettre aux parents d'élèves de rechercher et formuler des vœux dans l'intérêt des enfants. Siège social: 17, boulevard des Belges, Bourg.

15 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Comité départemental de l'habitat rural.** But: favoriser et promouvoir, par tous les moyens appropriés, l'amélioration des conditions générales de l'habitat à la campagne, notamment par l'amélioration ou la construction de logements et bâtiments professionnels ruraux, l'accession à la propriété familiale rurale et la protection et la mise en valeur des disponibilités immobilières rurales. Siège social: 13, cours Clemenceau, Alençon.

17 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. Association **La Ruche de Nachamps.** But: éducation postscolaire sous toutes ses formes. Siège social: mairie de Nachamps.

17 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Stade petitmontais.** But: pratique des sports et du football. Siège social: café du Bon-Père, Petitmont.

17 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Les Dauphins du Mont-Blanc.** But: pratique de la natation et des sports s'y rattachant (courses, water-polo). Siège social: hôtel de la Grenette, Sallanches.

17 juillet 1950. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Société de tir et préparation militaire de Toury.** But: pratique de la préparation militaire et du tir. Siège social: mairie de Toury.

18 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Club artistique des traminots lillois.** But: développer le goût et la pratique des arts plastiques et décoratifs ou appliqués parmi le personnel de la Compagnie des tramways électriques de Lille et sa banlieue. Siège social: 2, rue Auber, Lille.

18 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Crèche artistique des cheminots d'Avignon.** But: représentations au profit des œuvres sociales S. N. C. F. Siège social: secrétariat de la gare S. N. C. F., Avignon.

18 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association amicale des anciennes élèves du collège Fénelon de Cambrai.** But: resserrer les relations amicales qui existent entre les anciennes élèves; contribuer à la prospérité du collège par la création de bourses et de prix; apporter tout le concours possible aux œuvres de bienfaisance. Siège social: collège de jeunes filles, place Fénelon, Cambrai.

18 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Entente sportive Morbier-Saint-Laurent.** But: pratique du football. Siège social: chez M. Antoine Bourgeois, à Morbier.

19 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Société de chasse de Champniers.** But: réprimer le braconnage, détruire les animaux nuisibles, favoriser le repeuplement du gibier et défendre les intérêts des chasseurs et surtout des propriétaires. Siège social: mairie de Champniers.

19 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Rhino-sports.** But: pratique des sports. Siège social, établissements Gantois, 90, rue de la Prairie, Saint-Dié.

19 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **La Plaine** (société de chasse). But: répression du braconnage. Siège social: chez M. Lemonnier, 1, route de Dissé, le Lude.

19 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Salon international de la femme.** But: organiser chaque année de grandes manifestations mettant en lumière les progrès accomplis dans le domaine féminin sur le plan national et international. Siège social: 19, rue de Lille, Paris.

20 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **La Diane rainantaise.** But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Rainans.

20 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association mutuelle des jeunesses vietnamiennes de France.** But: entretien des relations amicales; venir en aide à tous les jeunes vietnamiens de France. Siège social: 74, rue Joseph-de-Maistre, Paris.

20 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Entente sportive de Morfontaine.** But: pratique du football association. Siège social, pavillon 7 B, camp de Morfontaine, par Villers-la-Montagne.

21 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Comité des fêtes de Carantilly.** But: organisation et gestion des fêtes locales. Siège social: mairie de Carantilly.

22 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Groupement des officiers et sous-officiers de reserve.** But: resserrer les liens de camaraderie et permettre la fréquentation des écoles de perfectionnement. Siège social: 29, rue Périer, Montargis.

22 juillet 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Groupement sportif minier.** But: pratique des exercices physiques afin de préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Toute discussion religieuse ou politique est interdite. Siège social: 86, rue Sadi-Carnot, Alger.

22 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Caisse de solidarité du personnel des hôpitaux civils de Grenoble.** But: secours et entr'aide envers tous les employés des hôpitaux. Siège social: hôpital civil de Grenoble, la Tronche.

22 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Sporting-Club de Saint-Elimont** (S. C. S. E.). But: pratique du football, du basket-ball, du volley-ball et obligatoirement de l'éducation physique. Siège social: mairie de Saint-Elimont.

24 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Privas. Société de chasse **Le Pelican.** But: réglementation locale de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: chez M. Boucher, avenue de Mélas, le Teil.

24 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Caisse de solidarité du personnel des extérieurs du Trésor de l'Isère.** But: venir en aide aux agents malades. Siège social: trésorerie générale, Grenoble.

24 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité des fêtes de la commune de Saverdun.** But: organisation et célébration de la fête locale, de la fête nationale et, s'il y a lieu, des fêtes commémoratives de l'Armistice et de la victoire. Siège social: mairie de Saverdun.

25 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Comité de coordination et d'entr'aide sociale.** But: aide matérielle et morale à toutes les misères, veiller sur la santé des enfants. Siège social: mairie de Saint-Martin-d'Hères.

25 juillet 1950. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association Boxing-Club beauceron Voves.** But: pratique des sports. Siège social: café de la Mairie, Voves.

25 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des sinistrés de l'inondation du 11 mai 1950 du boulevard Beauséjour.** But: grouper, coordonner et représenter les intérêts des personnes physiques et morales ayant subi des dommages du fait de l'inondation qui s'est produite le 11 mai 1950 boulevard Beauséjour. Siège social: 18, rue de La Rochefoucauld, à Paris.

25 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Carpeaux.** But: Exalter le souvenir et préserver l'œuvre de Jean-Baptiste Carpeaux. Siège social: 86, rue de Grenelle, Paris.

26 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association amicale des Basco-Béarnais d'Angoulême.** But: folklorique, instructif et sportif. Siège social: 34, rue du Soleil, Angoulême.

26 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Nantes. **Union belge.** But: favoriser les relations amicales entre les Belges résidant en Loire-Inférieure et Vendée. Siège social: café du Commerce, 4, place du Commerce, Nantes.

26 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Musique municipale.** But: faire de la musique d'ensemble, donner des concerts publics et des petites séances théâtrales. Siège social: mairie de Pontorson.

26 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association familiale de Farnay.** But: éducation, instruction et formation des enfants du sexe féminin. Siège social: pensionnat de jeunes filles, au bourg de Farnay.

26 juillet 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Ski-Club du Rhône.** But: encouragement aux sports en général, à l'éducation physique, au ski, à l'équitation, au camping, à l'aviation, à la montagne, au canoé en particulier. Siège social: café de la Brioche, 4, rue de la Barre, Lyon.

26 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Hot-Club d'Angoulême.** But: faire apprécier la musique de jazz et défendre ses intérêts. Siège social, 10, avenue du Général-de-Gaulle, Angoulême.

27 juillet 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association du camp des Alpes-Maritimes à Menton.** But: vacances aux enfants nécessiteux. Siège social: 15, avenue Edouard-VII, Menton.

27 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Pau. **Les Cadets du Béarn.** But: éducation populaire par des représentations des classiques français. Siège social: 22, rue Rauski, Pau.

27 juillet 1950. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire **Association amicale des parents d'élèves et des amis du centre d'apprentissage de garçons de Tours.** But: veiller à l'amélioration des conditions matérielles et du bien-être des enfants fréquentant le centre et à la défense des intérêts matériels et moraux du centre. Siège social: centre d'apprentissage des garçons, boulevard Preuilly, Tours.

27 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union des commerçants de la rue du Sec-Arembault.** But: resserrer les liens de confraternité entre les commerçants de la rue et favoriser le développement commercial de l'union. Siège social: Au Vieux Cruchon, 29, rue du Sec-Arembault, Lille.

27 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Amicale de la classe 1924, groupement fraternel indépendant.** But: maintenir entre les anciens de cette classe une fraternelle camaraderie et au besoin permettre tout acte de solidarité envers ses membres. Siège social: chez M. Froidevaux (Jean), directeur des salines, à Montaigu.

27 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Canoé-Club de Grenoble.** But: initiation des jeunes aux sports nautiques. Siège social: café Eybert, place Grenette, Grenoble.

27 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Apprentis ruraux et artisans.** But: éducation morale et professionnelle des jeunes. Siège social: 37, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

28 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **La Fraternité sicilienna.** But: solidarité et entente fraternelle des Siciliens de l'Isère. Siège social: chez M. Disma, 32, rue Jean-Bocq, Grenoble.

29 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Football-Club de Dignac.** But: pratique du sport. Siège social: mairie de Dignac.

31 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association familiale ouvrière de Toulouse, canton Nord,** modifie ses statuts, renouvelle son bureau et transfère son siège social du 22, rue Fabre-d'Eglantine, Toulouse, au 16, rue Pouzonville, Toulouse.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

22 novembre 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 8 juillet 1950.) **Union des éclaireurs polonais en France, section de Barlin.** But: éducation morale et physique de la jeunesse selon la loi scoute. Siège social: rue Arago, Barlin.

3 décembre 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 31 juillet 1950.) **Société chorale yougoslave Triglav — Merlebach-Freyming.** But: culture du chant yougoslave. Siège social: salle Wilmouth, rue Principale, Freyming.

1er juin 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 7 juillet 1950.) **Comité international des échanges.** But: propagation internationale des doctrines échangistes. Siège social: 37, boulevard Malesherbes, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.